

Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer  
Classe des Sciences morales et politiques - N.S. - XXXV-5 - Bruxelles 1969

La dernière insurrection  
de Mopoie Bangezegino (1916)

PAR

Pierre SALMON

Chargé de cours au Centre  
Universitaire de l'Etat à Anvers  
Professeur-visiteur à l'Université  
Officielle du Congo à Lumbumbashi

150 F

Koninklijke Academie voor Overzeese Wetenschappen  
Klasse voor Morele en Politieke Wetenschappen - N.R. - XXXV-5 - Brussel 1969

ACADEMIE ROYALE DES SCIENCES D'OUTRE-MER

---

**Classe des Sciences morales et politiques**

**MÉMOIRES**

---

---

KONINKLIJKE ACADEMIE  
VOOR OVERZEESE WETENSCHAPPEN

---

**Klasse voor Morele en Politieke Wetenschappen**

---

**VERHANDELINGEN**

---

Nouvelle série — Nieuwe reeks

**in-8° — XXXV — 1966-1969**

---

Rue de Livourne, 80A  
1050 BRUXELLES

Livornostraat, 80A  
1050 BRUSSEL

1969



CLASSE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

KLASSE VOOR MORELE EN POLITIEKE  
WETENSCHAPPEN

---

**TABLE DES MÉMOIRES  
CONTENUS DANS LE TOME XXXV**

---

**LIJST DER VERHANDELINGEN OPGENOMEN  
IN BOEK XXXV**

---

1. La loi organique de l'Outre-Mer portugais, modifiée par la loi du 24 juin 1964 (49 p., 1966), par A. DURIEUX.
2. La nature du mouvement syndical ouest-africain d'expression française (195 p., 1967), par L. BOVY.
3. Histoire du Ministère des Colonies (168 p., 1968), par J. VANHOVE.
4. Le problème linguistique en Inde (63 p., 1968), par L. ROCHER.
5. La dernière insurrection de Mopoié Bangezegino (53 p., 1969), par P. SALMON.

TABLE DES MATIÈRES  
CONTENTS OF THE BOOK XXXV

LIST DER VERHANDLUNGEN DER KOMMISSION  
IN BOEK XXXV

IMPRIMERIE SNOECK-DUCAJU & FILS

S.A.

GAND-BRUXELLES

Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer  
Classe des Sciences morales et politiques - N.S. - XXXV-5 - Bruxelles 1969

La dernière insurrection  
de Mopoie Bangezegino (1916)

PAR

Pierre SALMON

Chargé de cours au Centre  
Universitaire de l'Etat à Anvers  
Professeur-visiteur à l'Université  
Officielle du Congo à Lumbumbashi

Koninklijke Academie voor Overzeese Wetenschappen  
Klasse voor Morele en Politieke Wetenschappen - N.R. - XXXV-5 - Brussel 1969

---

Mémoire présenté à la Séance du 20 mai 1968  
Rapporteur: M. J. STENGERS

---

D/1969/0149/6

## RESUME

Le sultan islamisé MOPOIE BANGEZEGINO, petit-fils de NUNGA, chef zande vongara, est né vers 1845. Il succède à son frère PWOPWO à l'époque de la révolte mahdiste, entre 1883 et 1884, et mène très vite une politique de conquêtes. En 1894, les autorités de l'Etat Indépendant du Congo font construire une station auprès de sa résidence, au confluent Bangaro-Bomu, mais sont contraintes de l'abandonner l'année suivante. MOPOIE BANGEZEGINO s'empare de vastes territoires au sud de l'Uele et s'installe à la Sili, affluent de la Gurba. En 1896, il rend visite au Commissaire de district CHALTIN au poste des Amadis. De 1898 à 1900, il pille et désorganise la région. Ses relations avec les autorités européennes sont souvent tendues. Il intrigue fréquemment auprès des représentants de la France et de la Grande-Bretagne. En octobre 1907, la fondation du poste de Sili mécontente le sultan qui s'efforce désormais d'enrayer le plus possible la pénétration belge dans son territoire qui constitue, aux dires des autorités, « un foyer d'insurrection latente ». En 1911, une vaste opération militaire est déclenchée contre MOPOIE BANGEZEGINO qui s'enfuit avec une grande partie de ses administrés au Congo français. La chefferie vacante est finalement confiée à BOELI, son frère cadet, qui est officiellement investi comme chef en 1914. Toutefois, le sultan MOPOIE continue à mener une propagande subversive dans ses anciens territoires. En février 1916, profitant d'une agitation séditeuse générale dans la région, il incendie le poste de Mopoïe et se soulève contre les autorités françaises. Celles-ci font alors appel au concours des forces britanniques et belges voisines. En mars, les troupes alliées écrasent les guerriers zande de MOPOIE et occupent son territoire avec l'aide de leurs contingents indigènes. Le 15 avril 1916, le sultan est finalement capturé; il cherche à s'enfuir mais est abattu par des tirailleurs français. Le calme revient dans son ancienne chefferie. Celle-ci était encore dirigée en 1959 avec une grande pondération par le propre neveu du sultan MOPOIE, le chef SORO.

## SAMENVATTING

MOPOIE BANGEZEGINO, de tot de Islam bekeerde sultan, kleinzoon van NUNGA, zande vongarahoofd, werd geboren omstreeks 1845. Hij volgt zijn broer Pwopwo op tussen 1883 en 1884 op het ogenblik van de mahdistische opstand en voert aanstonds een veroveringspolitiek. In 1894 laten de overheden van de onafhankelijke staat Congo een post bouwen bij zijn verblijfplaats aan de samenloop van de Bangaro-Bomu maar zien zich verplicht deze het volgend jaar te verlaten. MOPOIE BANGEZEGINO palmt grote gebieden in ten zuiden van de Uele en vestigt zich aan de Sili, bijrivier van de Gurba. In 1896 brengt hij een bezoek aan districtscommissaris CHALTIN van de post van de Amadis. Tussen 1898 en 1900 plundert en ontwricht hij de streek. Zijn betrekkingen met de Europese overheden zijn dikwijls gespannen. Herhaalde malen is hij gemengd in intriges met de vertegenwoordigers van Frankrijk en Groot-Brittannië. De oprichting van de post van Sili, in oktober 1907 ontstemt hem en vanaf dit ogenblik tracht hij elke verdere Belgische doordringing in zijn gebied tegen te gaan. Dit laatste is volgens de overheden « een latente verzetshaard ». Een grote militaire operatie wordt in 1911 tegen MOPOIE BANGEZEGINO op touw gezet en deze vlucht met het merendeel van zijn onderdanen naar Frans Congo. De vrijgekomen leidersplaats wordt uiteindelijk toevertrouwd aan zijn jongere broer BOELI die officieel als hoofd erkend wordt in 1914. De sultan MOPOIE gaat echter door met subversieve propaganda in zijn vroegere gebieden. Gebruik makend van een algemene opstandigheid in de streek brandt hij in februari 1916 de post van Mopoie neer en komt in opstand tegen de Franse overheden. Deze roepen de hulp in van de Britse en Belgische naburige strijdkrachten. In maart verpletterden de geallieerden de zandstrijders van MOPOIE en bezetten zijn gebied met de hulp van de zwarte contingenten. De 15de april 1916 wordt de sultan uiteindelijk gevat, hij tracht te ontsnappen en wordt neergeschoten door de Franse soldaten. De rust keert terug in zijn oude gebieden. Deze werden in 1959 nog steeds met een grote bezadigdheid beheerd door het hoofd SORO, de neef van de sultan MOPOIE.

## 1. Introduction

Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, les Zande, dirigés par des chefs appartenant au clan vongara (1) \*, franchissent le fleuve Bomu entre les 23<sup>e</sup> et 24<sup>e</sup> degrés de longitude. Un siècle plus tard, ils occupent déjà la vallée du Haut Bili et atteignent l'Uere inférieur et moyen. Vers 1805, les territoires de MABENGE et de TOMBO, fils de NGURA (ou NGARA), sont partagés entre leurs fils dont les descendants s'installent par droit de conquête dans une grande partie de l'Uele (2).

Les chefs vongara, possédant des territoires trop étendus pour y exercer une action directe, délèguent leurs pouvoirs à leurs fils et à leurs frères qui restent attachés à leurs personnes par un contrat de type féodal. Cette méthode de gouvernement indirect favorise l'éclatement de la chefferie: à la mort du chef, qui a généralement désigné son fils aîné pour le remplacer, les grands féodaux proclament leur indépendance et d'après guerres de succession disloquent le royaume. Les Vongara les plus capables constituent dès lors de nouveaux royaumes par l'extension de leurs territoires au détriment des peuples voisins qui sont zandésisés en deux ou trois générations (3).

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, NUNGA, troisième fils de MABENGE, marche vers le nord-est et, après avoir remonté le Bili jusqu'à sa source et repassé le Bomu, conquiert de nouveaux territoires dans le bassin du Bahr-el-Ghazal. Ses successeurs, les Anunga, se partagent son territoire. A l'époque de la pénétration belge, les Anunga comptent trois chefs principaux qualifiés généralement de sultans: SEMIO, SASA et MOPOIE BANGEZEGINO. Comme j'ai longuement traité ailleurs de l'histoire des deux premiers, je voudrais m'attacher ici à retracer la carrière du sultan MOPOIE BANGEZEGINO (4).

Fait à souligner, tous les renseignements biographiques relatifs à ce dernier sont incomplets ou erronés. Aucun spécialiste ne

---

\* Les chiffres entre ( ) renvoient aux notes *in fine*.

connaît la date exacte de sa dernière insurrection et de sa mort. C'est ainsi que A. BERTRAND situe erronément ces événements en 1915 ou en 1914 (5), que A. HUTEREAU arrête sa narration à la fuite de MOPOIE au-delà du Bomu en 1911 (6), que L. LOTAR interrompt la sienne en 1896 (7) et que M. COOSEMANS, dans sa notice de la *Biographie Coloniale Belge* consacrée à MOPOIE BANGEZEGINO, abandonne brusquement son récit en 1900 (8). Enfin, dans deux études récentes, E.E. EVANS-PRITCHARD (9) et A. THURIAUX-HENNEBERT (10) reprennent sans la vérifier la première version de A. BERTRAND et situent la mort du sultan en 1915.

Nos recherches dans les archives du Ministère des Affaires Etrangères (Section des Affaires Africaines), du Musée Royal de l'Afrique Centrale et de la République du Congo nous permettent aujourd'hui de retracer à l'aide de documents inédits les principaux événements de la carrière du dernier grand sultan de l'Uele (11).

## 2. *La formation du sultanat de MOPOIE BANGEZEGINO*

MOPOIE BANGEZEGINO, fils de MOPOIE MOKRU et petit-fils de NUNGA, est né vers 1845 (12). Il reçoit à sa naissance le nom d'INGEZEGINO et ne prend celui de BANGEZEGINO qu'après la mort de son père (13).

Dès 1863, MOPOIE MOKRU, installé au nord du Bomu, à l'ouest des zéribas de Dem Gudju et de Dem Bekir, était en relation avec les commerçants arabes du Soudan qui venaient chercher ivoire et esclaves en échange d'étoffes, de verroterie, de munitions et d'armes à feu. Vers 1870, MOPOIE MOKRU était devenu le plus puissant des chefs anunga: il possédait un corps de trois cents fusiliers et une grande quantité d'armes à feu. Enfin, de fructueuses incursions chez les tribus du sud du Bomu lui permettaient de remettre chaque année aux marchands arabes des milliers d'esclaves (14).

La rivalité entre MOPOIE MOKRU et son neveu TIKIMA, fils de DZANGABERU et petit-fils de NUNGA, paraît être à l'origine de l'occupation du territoire des Anunga par les traitants nubiens de Dem Zubeir (1872-1873). TIKIMA s'allie avec ces derniers

contre son oncle. Après plusieurs années de luttes, celui-ci se réfugie à la rivière Taw, un affluent de la Kere. C'est là qu'il meurt empoisonné par SEMIO, fils de TIKIMA, qui s'empare de ses fusils (15). Mais les Nubiens demandent à TIKIMA de leur remettre ces armes et, devant son refus, s'emparent de lui et l'exécutent (16). En 1877, tout le domaine des Anunga est donc soumis aux traitants nubiens (17).

Les fils de MOPOIE MOKRU (18) et leurs parents profitent du retournement des traitants nubiens contre TIKIMA pour passer le Bomu et se retirer sur le territoire de NDORUMA alors occupé par les Arabes. RENZI, fils de MOPOIE MOKRU, réussit à reprendre une grande partie du territoire de son père et s'approprie le pouvoir. Il reprend la lutte contre les Nubiens. Son frère PWO-PWO (ou POYO) lui succède. Cependant, après la victoire des troupes égyptiennes sur les traitants nubiens en 1879, les chefferies zande anunga, situées dans le sud de la province du Bahr-el-Ghazal, reconnaissent la domination égyptienne (19). PWOPWO demande alors protection aux autorités et reçoit l'autorisation pour lui et les siens d'occuper le pays situé entre le Bangaro et la Banzara, affluents du Bomu (20). Entre 1881 et 1883, d'après Guillaume JUNKER, PWOPWO (ou POPWA) est le seul des fils de MOPOIE MOKRU à avoir conservé quelque indépendance. PWOPWO possède à cette époque un territoire riche et peuplé entre le Bomu et le Boku. Mais, entre 1883 et 1884, tous les postes égyptiens établis en région zande sont abandonnés devant l'imminence du danger mahdiste (21). PWOPWO est tué dans un combat contre les Mahdistes. MOPOIE BANGEZEGINO prend alors le pouvoir (22).

C'est à cette époque que, d'après la tradition orale recueillie par P. COLINET, le Basiri (Sere) NOMELE, fils de KUSA et vassal de MOPOIE BANGEZEGINO, tente de libérer son peuple du joug des Anunga.

Au cours d'un combat avec les Arabes de RAFAI, KUSA fut tué et NOMELE fut emmené par les envahisseurs: d'une intelligence fort vive, il fut remarqué par RAFAI, qui en fit le chef d'une de ses milices.

A la mort de RAFAI, tué par les Anzenge (?) (23), ses lieutenants ne parvinrent pas à s'entendre, et l'anarchie causa la dispersion de ses bandes. NOMELE en profita pour revenir s'installer vers le Bomu, avec un certain nombre de ses parents, et d'autres Basiri qui l'avaient suivi en captivité. Ils avaient conservé les fusils qui leur avaient été remis par RAFAI.

A cette époque, MOPOIE BANGEZEGINO était réinstallé au nord du Bomu; il autorisa NOMELE à s'installer à la rivière Mongweli, affluent de la Bangara et sous-affluent du Bomu.

MOPOIE agissait de cette façon autant en suivant la tradition des Anunga, qui aiment à voir s'augmenter le nombre de leurs sujets, que parce qu'il voyait entre les mains de NOMELE de nombreux fusils dont il parviendrait bien l'un ou l'autre jour à se rendre propriétaire; mais aussi parce que NOMELE et ses hommes auraient pu lui causer maint souci, s'il ne leur avait pas donné satisfaction.

NOMELE, de son côté, aurait bien voulu recouvrer son entière indépendance, et devenir le chef des nombreux Basiri qui peuplaient, en majorité, la région où il était installé.

MANDOMBELA, fils de MOPOIE, était installé près de la Masombo, affluent de la Yupa et sous-affluent de la Bangaro.

Suivant la méthode des Avungura (Vongara), et particulièrement de la famille des Anunga, il avait été placé à cet endroit par son père pour y surveiller les populations soumises.

NOMELE conçut le projet de tuer MANDOMBELA; mais, comme il voulait agir par la ruse, il complota pour le faire périr.

Ayant invité MANDOMBELA à de grandes réjouissances, il fit creuser un grand trou dans la hutte où il devait recevoir ses invités; ce trou était dissimulé par une magnifique natte sur laquelle il ferait s'asseoir son hôte.

MANDOMBELA avait parmi ses femmes une des filles de NOMELE; elle eut vent de la machination ourdie par son père et avertit son mari de ce qu'on tramait pour le jour de la réception.

MANDOMBELA et tous ceux qui l'auraient accompagné devaient être massacrés, et toute la région, soulevée contre MOPOIE, aurait tôt fait de se grouper autour de NOMELE, les Basiri redevenant par ce fait une peuplade autonome.

MANDOMBELA résolut cependant d'accepter l'invitation reçue, car il voulait se convaincre de la réalité de cette menace. Il se rendit donc au village de NOMELE, mais il déclina l'offre faite et réitérée par ce dernier de s'asseoir sur la natte qui avait été préparée pour lui. Il appela son petit porteur de chaise et lui ordonna de retirer cette natte pour placer la chaise à sa place. Le trou, très profond, apparut alors aux yeux de tous.

MANDOMBELA, furieux, se retira immédiatement, mais ne fit aucun esclandre, car il craignait la révolte ouverte de NOMELE, devenu très puissant, et qui aurait pu provoquer un soulèvement général de la région. Il prévint son père MOPOIE de l'accueil qui lui avait été fait. Le rusé Vungara (Vongara) ne parut accorder qu'une faible importance à cet incident; mais il résolut d'employer lui aussi la ruse pour réduire à merci son vassal fourbe et criminel.

Quelques mois se passèrent sans apporter aucun changement à la situation; MOPOIE voulait par là rassurer son ennemi et lui laisser oublier qu'il avait une vengeance à satisfaire.

Un jour, les grands tambours annonciateurs de réjouissances résonnèrent dans la savane qu'arrose le Bomu: MOPOIE invitait ses frères, ses fils et tous ses notables féaux. Des messagers s'égaillèrent en tous sens pour annoncer la réunion et les fêtes qui devaient avoir lieu au ngwanga du grand chef.

NOMELE avait été invité l'un des premiers. Il ne trouva pas étrange cette invitation et, s'il procéda à une épreuve quelconque, elle ne le renseigna pas sur les intentions cachées de son chef; alors que, lorsque MANDOMBELA, averti par sa femme, avait consulté l'augure du benge, la révélation de son épouse lui avait été confirmée.

MOPOIE traita tous ses hôtes avec une largesse magnifique et montra la générosité coutumière aux Anunga dans de semblables circonstances. Il témoigna d'attentions toutes particulières envers NOMELE qui était venu avec une très nombreuse escorte. Il procéda même à l'échange du sang avec cet invité de marque. Mais il voyait les gens d'escorte de NOMELE nombreux et bien armés et, quoique ses frères, ses fils, et beaucoup de leurs vassaux fidèles fussent rassemblés, il ne voulait pas attaquer ouvertement son ennemi. Il prit à part tous ses parents et leur indiqua le moyen de s'emparer de NOMELE sans courir aucun danger.

Au cours du repas d'honneur offert par le chef, une dispute factice surgit entre les gens de MANDOMBELA et ceux d'un autre fils de MOPOIE au sujet de la préséance ou bien de la répartition des mets. Les deux clans adverses, paraissant animés d'une grande animosité, présentèrent le différend à leur chef. L'astucieux MOPOIE, paraissant marquer des égards particuliers à son nouveau frère de sang NOMELE, renvoya les plaideurs devant lui.

NOMELE prit son rôle au sérieux et trancha le différend; les parties adverses semblèrent toutes deux satisfaites de la sentence rendue, et suivant la mode zande en pareille occurrence, elles balayèrent le sol devant lui: le juge improvisé ne remarqua pas qu'insensiblement ces flatteurs se rapprochaient de lui; en un clin d'œil, il fut saisi par les jambes, précipité sur le sol et maîtrisé, pendant que ses fidèles, surpris par la brusquerie de cette attaque, étaient réduits à l'impuissance.

MOPOIE ne pouvait tuer son frère de sang. Il tourna la difficulté en faisant subir à NOMELE et à ses parents l'épreuve du benge, épreuve à laquelle ils succombèrent tous empoisonnés; cette épreuve tendait à établir la préméditation de NOMELE dans le crime commis contre MANDOMBELA.

On fit moins de cérémonies pour massacrer les partisans du révolté et le chef anunga s'empara sans coup férir des armes et des richesses de son rival.

A la suite de ces événements, les familles basiri furent davantage dispersées parmi les autres populations soumises (24).

Après la capitulation de LUPTON BEY en 1884, l'émir KARAM-ALLAH, parent du Mahdi, devient gouverneur du Bahr-el-Ghazal.

Mais, dans la région du Bomu, les grands sultans zande sont désormais indépendants (25). MOPOIE BANGEZEGINO absorbe à cette époque les territoires de son cousin ESO, fils de MAKISA et petit-fils de NUNGA. Il s'efforce ensuite d'annexer la chefferie d'un autre de ses cousins, YAPATI, fils de YANGU. Mais le sultan SEMIO prend la défense de YAPATI et s'empare d'une partie des territoires de MOPOIE BANGEZEGINO au nord du Bomu (26).

### *3. Les relations de MOPOIE BANGEZEGINO avec les autorités de l'Etat Indépendant du Congo*

En 1888, LÉOPOLD II fait commencer l'occupation de l'Uele. Le 1<sup>er</sup> août 1888, un décret du Roi-Souverain annonce la création du district de l'Aruwimi-Uele. En février 1889, la station de Basoko, chef-lieu du nouveau district, est fondée au confluent du Congo et de l'Aruwimi (27). En février 1890, Léon ROGET réalise la jonction Aruwimi-Uele, fonde un poste à Djabir sur la rive nord de l'Uele et, en mai-juin 1890, explore le pays jusqu'au delà du Gangu, affluent du Bili (28). Dès 1891, le sultan SEMIO se rallie à l'E.I.C. et participe à l'expédition VAN KERCKHOVEN-MILZ. Au milieu de l'année 1893, il rentre sur son territoire et dirige ensuite une campagne contre les Embili de MANGE (29).

Comme la chefferie de MOPOIE BANGEZEGINO se trouve à l'écart de la route de l'expédition VAN KERCKHOVEN-MILZ, les Belges n'installeront un poste européen auprès de sa résidence qu'en 1894. Cette station fut construite au confluent Bangaro-Bomu par PULS et VAN HOLSBECK dans le but de servir de base d'opérations pour la pénétration au Bahr-el-Ghazal (30). Comme le souligne justement M. COOSEMANS,

MOPOIE voyait dans l'établissement chez lui d'un Européen une garantie contre l'hostilité toujours probable de ses parents SEMIO et SASA (31).

Mais, après la signature de la convention franco-congolaise du 14 août 1894, les troupes de l'Etat Indépendant du Congo doivent non seulement renoncer à occuper l'est du Bahr-el-Ghazal mais aussi évacuer les territoires situés sur la rive droite du Bomu (32). Les postes de Mopoie et de Ndoruma sont jugés trop éloignés des bases principales du Haut-Uele: VAN HOLSBECK

apporte à JANSSENS, chef du poste de Ndoruma, l'ordre de se replier sur Mopoie qui serait ensuite évacué vers le camp de l'Uere (future station d'Ango). A la fin du mois de janvier 1895, le sultan NDORUMA se retire en brousse; JANSSENS et VAN HOLS-BEEK, malgré le conseil donné par MOPOIE de se méfier de NDORUMA, évacuent la station; durant leur retraite, au début de février, ils sont attaqués et massacrés par les Zande de NDORUMA (33). Après la mort du lieutenant PULS en avril 1895, la garnison de Mopoie est évacuée (34).

MOPOIE BANGEZEGINO doit dès lors faire face à SEMIO qui dispose, depuis sa participation à l'expédition VAN KERCKHOVEN-MILZ, de nombreux fusils. Battu par ce dernier sur la rive droite du Bomu, il doit abandonner la plus grande partie de ses territoires septentrionaux (35).

La puissance de MOPOIE BANGEZEGINO, qui prit finalement le nom de BAKUMBA GWANGA (le vieillard aux abois), ne date au sud de l'Uele que de la seconde défaite que lui infligea EPIRA (SEMIO) (36).

MOPOIE BANGEZEGINO s'établit d'abord à la Nzara, affluent de l'Uele, sur le territoire de PALAMBATA, fils de BALIA et petit-fils de BOGWA (37). Ensuite, il demande asile à BADINDE, fils de BOGWA et petit-fils de MABENGE, ancien vassal de SEMIO au sud de l'Uere. Il s'empare bientôt de ce territoire et se débarasse de BADINDE en le faisant assassiner. Il s'installe alors à la Sili, affluent de la Gurba. Les indigènes quittent leurs villages, passent la Gurba et se réfugient chez MBILI (ou BILI), fils de MALINGINDU, laissant au conquérant un territoire à peu près dépeuplé (38).

Le 11 août 1895, un arrêté du Gouverneur Général transforme l'expédition dite du Haut Uele en district de l'Uele. La réorganisation du district par le décret du 28 décembre 1895 fait désormais dépendre les territoires de MOPOIE BANGEZEGINO de la zone Gurba-Dungu (39).

En 1896, le Commissaire de district CHALTIN entreprend une campagne contre les chefs MBILI et NDORUMA coupables d'avoir fait massacrer les colonnes BONVALET-DEVOS et JANSSENS-VAN HOLSBECK.

Dans le territoire voisin du poste de Suronga, le chef MOPOIE BANGEZEGINO constituait une puissance avec laquelle l'E.I.C. devait arriver à s'entendre (40).

Le 15 mars 1896, lors du passage de CHALTIN dans son village, MOPOIE, méfiant, refuse de le rencontrer mais lui envoie de l'ivoire et du caoutchouc. Le sultan souhaite le succès de l'expédition et prend ses dispositions pour envahir les territoires de son rival détesté. Le 17 mars, son frère BOELI (ou BALI, MBWALI) occupe une partie de la chefferie de MBILI. Mais la campagne s'avère rapidement plus difficile que prévu. CHALTIN est blessé au cours d'un combat et, malgré sa victoire, doit se replier en avril 1896 sans poursuivre ses adversaires. MOPOIE se voit contraint de renoncer à son projet d'occupation des territoires de MBILI (41).

Le 10 octobre 1896, MOPOIE BANGEZEGINO se décide à rendre visite à CHALTIN au poste des Amadis. En guise de salut au Commissaire de district, le sultan tire d'abord six coups de revolver. CHALTIN campe un portrait très vivant du sultan:

MOPOIE est un homme de haute taille, bien découpé, bien proportionné. Son visage, d'un noir d'ébène, rond plutôt qu'ovale, est agréable et éclairé d'une paire d'yeux vifs et très mobiles; son regard est franc; il dévisage son interlocuteur bien en face. Il a des dents superbes, porte le costume arabe et détient, dans des sacoches suspendues à sa ceinture, des versets du Coran; il égrène parfois un énorme chapelet. Il donne une impression de franchise et de sincérité.

A la fin de l'entrevue, MOPOIE offre à CHALTIN un sabre de derviche (42).

MOPOIE BANGEZEGINO poursuit une politique d'escarmouches contre MBILI qui va se transformer à la mort de ce dernier en guerre ouverte (43). Suivant A. DE CALONNE-BEAUFAICT, MBILI, se sentant mourir, envoie une lance à MOPOIE en le prévenant qu'il craint d'être empoisonné par son frère TIKIMA (44). En 1898, après la mort de MBILI, MOPOIE décide de profiter de la situation pour acquérir de nouveaux territoires aux dépens des successeurs de son ancien rival. Il envoie contre ce dernier une expédition dirigée par son frère BOELI: TIKIMA est tué au cours de la campagne; son frère BAZIA lui succède et parvient à obtenir l'appui des autres descendants de MALINGINDU. MOPOIE, après avoir obtenu l'appui des autorités de l'E.I.C. pour réprimer les menées de chefs insoumis, entreprend alors une nouvelle expédition contre BAZIA, TALE, fils de BINZA et petit-fils de MALINGINDU. Au cours de diverses rencontres, il faut tuer plusieurs parents de BAZIA. Il pille et désorganise la région et, après s'être

emparé d'une partie des territoires de TIKIMA, il rentre victorieux dans son village de la Sili (45).

MOPOIE BANGEZEGINO pense alors à occuper définitivement toute la région de la Gurba. Pendant deux ans, il se livre à de nombreuses exactions vis-à-vis des indigènes de cette région et cherche à s'emparer des armes cachées par les descendants de MALINGINDU. En 1900, il s'estime assez fort pour réaliser la conquête effective du territoire. Mais les descendants de MALINGINDU, dirigés par BAZIA et DIKA, prennent l'offensive et les troupes de MOPOIE sont mises en déroute. Par ailleurs, DIKA se soumet et demande protection aux autorités de l'E.I.C. Celles-ci exigent dès lors le retrait des guerriers de MOPOIE sur son territoire. Ces deux événements mettent fin aux velléités d'expansion du chef anunga qui, rempli d'amertume vis-à-vis des autorités européennes et de ses voisins, se confine dans son village de la Sili (46).

MOPOIE se garde d'interrompre ses relations avec les autorités de l'E.I.C. mais ne leur permet plus l'accès de son territoire. En 1902, il refuse de se présenter auprès du Commissaire de district CHALTIN, soi-disant de peur d'être arrêté par ce dernier (47). Dans le « Rapport Z », daté d'octobre 1902, l'Inspecteur d'Etat L. HANOLET estime que « l'ère des difficultés d'ordre militaire n'est pas close » et que SASA, DORUMA, MOPOIE et SEMIO constituent « une menace latente pour l'Etat », qui ne cessera qu'avec une grande guerre ou la mort naturelle de ces chefs (48).

En 1903, les relations entre MOPOIE et les autorités européennes semblent s'améliorer. En 1904, la situation est à nouveau tendue. En 1905 et en 1906, on enregistre des alternatives de mieux et de pire (49). Le sultan intrigue, toutefois, auprès des représentants de la France et de la Grande-Bretagne. En avril-mai 1906, des officiers français venus de Semio passent au village de MOPOIE au cours d'une reconnaissance vers les sources du Bomu; ils refusent, cependant, cinq pointes d'ivoire offertes par le Sultan (50). Au cours de l'été 1906, MOPOIE se plaint en vain de l'attitude des agents de l'E.I.C. aux autorités britanniques (51). Pour échapper à la surveillance des fonctionnaires du poste de Suronga, MOPOIE s'installe plus loin sur la rivière Boemi, affluent de la Mocko (52).

Durant l'été 1907, Ch. DE MEULENAER, chef de zone de la Gurba-Dungu, se rend en reconnaissance dans les territoires du sultan MOPOIE BANGEZEGINO pour 1°) reconnaître cette région presque complètement inconnue et se rendre compte de sa richesse; 2°) inviter le sultan et au besoin le contraindre à reconnaître l'autorité de l'Etat et obéir à ses lois; 3°) établir un poste d'occupation et de perception dans cette région (53). D'abord furieux, MOPOIE BANGEZEGINO demande des renforts contre le blanc à son cousin SASA. Mais celui-ci, se souvenant du meurtre de son fils aîné ordonné jadis par MOPOIE, lui refuse toute aide (54). Le 15 août 1907, Ch. DE MEULENAER rencontre le sultan:

MOPOIE — écrit-il — me donne son tambour de guerre en me disant qu'il me le remettait afin que je le montre à tout le monde et que par là tout le monde sache que MOPOIE avait fait sa soumission à l'Etat (55).

Le lendemain, Ch. DE MEULENAER quitte la résidence de MOPOIE pour poursuivre la reconnaissance de la région. Il constate que:

(...) le pays de MOPOIE est riche en vivres et en produits domaniaux mais jusqu'à ce jour ce chef écoulait la plus grande partie de ses produits au Nord du Bomu (56).

Selon lui, la fondation du poste de Sili permettra la suppression presque complète de la fraude et du commerce d'armes perfectionnées qui se fait sur le Bomu. Il note en outre qu'

(...) il y a de fortes probabilités que la traite n'est pas complètement supprimée sur nos frontières au Nord là où notre surveillance ne s'exerce pas d'une façon active et permanente (57).

Après la fondation du poste de Sili en octobre 1907, les relations s'améliorent pendant quelques mois entre les autorités de l'Etat et le sultan. En juin 1908, la situation se dégrade à nouveau: MOPOIE BANGEZEGINO paraît avoir oublié ses promesses — obtenues, il est vrai, grâce à la présence de 400 soldats — et on l'accuse d'avoir fait perpétrer deux meurtres dans sa chefferie. En juillet 1908, le sultan est considéré comme insoumis; il ne fournit plus ni vivres, ni maïs, ni ivoire, ni caoutchouc, et préfère vendre ses produits aux Français. Seule la création d'un poste sur le Bomu permettrait de le contrôler (58). En août 1908, le

bruit court que le sultan, en possession de nombreuses armes rayées, prépare la guerre contre l'Etat (59).

Le Commissaire Général TOMBEUR commente la situation en ces termes d'une grande sincérité:

Les rapports ont été assez tendus entre nos agents et MOPOIE BANGEZEGINO. Ce chef, un Avongura cruel et sans scrupule, un type méfiant, peureux de tout, même de son ombre, aurait évidemment sa place toute marquée dans la prison de Boma s'il ne méritait pire encore. Mais il est à remarquer qu'il y avait un an d'écoulé à peine depuis son premier acte de soumission et qu'il avait toujours pu vivre sans frein selon la tradition déjà très ancienne de sa famille. Du côté de nos agents, il y eut, outre un certain excès de zèle, quelques fautes commises, comme celle de convoquer MOPOIE au poste pour régler sa succession, celle d'employer des travailleurs comme messagers, celle d'avoir semblé méconnaître l'autorité de MOPOIE, d'autres encore, mais, la plus grave, celle d'avoir contracté une dette envers ce chef. Car ce fut probablement là le vrai motif de la tension dans les relations avec MOPOIE. Enfin, le bruit de l'arrestation de BOKOYO avait fort effrayé MOPOIE. Aussi nous avons dû envisager sérieusement l'éventualité d'une opération militaire contre ce sultan (60).

Cette opération militaire n'aura cependant pas lieu. L'Adjoint Supérieur DE MEULENAER se rend en septembre 1908 au poste de Sili où il parvient à rencontrer MOPOIE BANGEZEGINO qui feint de se soumettre et promet une nouvelle fois de se plier aux lois de l'Etat (61). Son fils aîné MANDOMBELA (ou PWOPWO) entretient, malgré les conseils de son père, d'excellentes relations avec l'administration de l'E.I.C. qui décide de rapprocher le poste de Sili des Zande M'Bili afin d'éviter à ces derniers la traversée du territoire de MOPOIE. En octobre 1908, les relations avec ce dernier sont redevenues excellentes (62). L'utilisation par DE MEULENAER de méthodes de conciliation, « d'ailleurs conformes aux instructions et à la politique générale suivie vis-à-vis des puissants chefs Azande », ont permis ainsi d'éviter l'emploi de la force (63).

#### 4. *Les relations de MOPOIE BANGEZEGINO avec les autorités coloniales belges*

A la fin du mois de septembre 1908, un télégramme du Gouverneur Général apprend aux Européens de l'Uele que la Cham-

bre belge des Représentants a voté le 20 août l'annexion du Congo à la Belgique (64).

En décembre 1908, le Commissaire Général TOMBEUR se rend chez SASA qui lui demande instamment de ne pas construire de poste entre son territoire et celui de « son grand ami » MOPOIE BANGEZEGINO. Le Commissaire Général rend ensuite visite à ce Sultan qui l'accueille entouré de nombreux fusiliers et lui promet l'envoi régulier de vivres au poste de Sili.

MOPOIE — écrit TOMBEUR — nous a fait visiter son village, et, chose rare pour un chef azande, nous a laissé voir aussi quelques unes de ses femmes... La polygamie chez ces Azande revêt une forme spéciale. Le chef est en quelque sorte le propriétaire de toutes les femmes. Il s'en réserve la plus grande partie et en distribue à son entourage (65).

Selon TOMBEUR, MOPOIE est « pourri d'islamisme » et grand ami de SASA; il se méfie des Européens parce qu'un oracle a prédit qu'il périrait de la main d'un blanc.

Tôt ou tard — conclut TOMBEUR — il faudra abattre ici la puissance azande comme on a abattu la puissance arabe dans la Province Orientale. Cette puissance est d'ailleurs surfaite. Elle est basée surtout sur la crainte qu'inspire la cruauté des chefs (66).

En janvier 1909, VERSLUYS, chef de la zone de la Gurba-Dungu, signale que MOPOIE BANGEZEGINO jalouse son fils PWOPWO « par qui il craint d'être supplanté » (67). Le Commissaire Général TOMBEUR estime que l'occupation du secteur de la Bwere est inefficace et que le poste de Sili devrait encore être déplacé sur la rivière Roy ou sur la Haute-Sili pour préserver les M'Bili des exactions de MOPOIE BANGEZEGINO; la soumission de ce Sultan ne lui paraît pas franche: s'il accepte d'acquitter l'impôt, il refuse de changer ses habitudes sanguinaires.

Pour lui, ses sujets des deux sexes sont sa propriété et il a le droit de les opprimer, de les mutiler, de les supprimer sans en rendre compte à personne. C'est de cet esprit et non de l'application de la loi d'impôt que nous viendront les résistances des Avungura. Dès que nous voudrions réprimer ces abus, nous sentirions sourdre la révolte (68).

En février 1909, les relations avec MOPOIE restent en apparence bonnes (69). Le 25 février, VAN ERMINGEN, chef du secteur de la Bwere, se rend chez le chef MOPOIE. Celui-ci n'entreprendra rien contre l'autorité belge si on le laisse vivre à sa guise; il cherche

surtout à empêcher le plus possible la pénétration pacifique de son territoire (70). En avril 1909, MOPOIE fait avertir le chef de poste de Sili qu'une grave maladie règne dans sa chefferie. Mais cette prétendue maladie n'est que la gale: MOPOIE, tout en se disant enchanté du transfert du poste de Sili, avait saisi ce prétexte pour écarter les agents belges de son territoire.

Toute la politique de MOPOIE — écrit TOMBEUR — consiste à concéder ce qu'il ne peut refuser de crainte de représailles afin d'avoir chez lui les coudées franches; on rencontre d'ailleurs à peu près le même esprit chez tous les grands chefs azande (71).

De mai à décembre 1909, les rapports des agents du poste de Sili avec MOPOIE restent bons (72). L'Adjoint Supérieur PREUD'HOMME, après avoir effectué une reconnaissance dans le nord-ouest du secteur de la Bwere du 24 mai au 11 juin 1909, souligne que MOPOIE BANGEZEGINO

(...) est entouré de deux ou trois conseillers derviches qui exercent un certain ascendant sur lui car il s'est soumis à leur rite. Et MOPOIE porte le chapelet et les amulettes derviches (*sic*).

Le Sultan sert actuellement l'Etat mais se méfie des Européens et ne les reçoit qu'entouré d'une garde d'au moins deux cents hommes (73).

A. BERTRAND, nouveau Commissaire du district de l'Uele depuis août 1909, constate que les Sultans SASA et MOPOIE s'abstiennent « de toute manifestation activement hostile » mais ne manquent « aucune occasion de témoigner leur mépris pour l'autorité européenne » et n'éprouvent « aucun scrupule à molester sévèrement leurs voisins »; leurs territoires, fermés aux agents de l'administration, sont ouverts aux mercantis arabes, grecs et portugais, auprès desquels ils s'approvisionnent, en échange d'ivoire, d'armes à feu et de munitions; disposant d'une force armée « organisée à l'imitation d'une troupe régulière », ils parviennent ainsi à soustraire au contrôle de l'Etat une vaste zone constituant « un foyer d'insurrection latente ». Le gouvernement belge a certes « une claire conscience de la situation », mais il répugne à toute action militaire car il craint que des troubles intérieurs soient mal interprétés par la presse et l'opinion internationales (74).

En février 1910, le Commissaire Général BERTRAND traverse les chefferies de SASA et de MOPOIE BANGEZEGINO avec un détachement de cinquante hommes.

Cette force n'était pas de nature à inquiéter les deux potentats. Elle était suffisante pour écarter tout danger d'être surpris et mis en échec par les petites patrouilles parcourant les chefferies et même par la garde personnelle des chefs. D'autre part, une marche très rapide non annoncée devait déjouer toute tentative de mobilisation. La voie directe passait par la résidence de MADOMBELA, fils de MOPOI INGEZEGINO et son délégué à la direction de la partie de son domaine située sur le versant Sud du Bomu. Un autre de ses fils commandait le versant Nord de la même rivière. MADOMBELA était un grand gaillard, massif et bien nourri, d'attitude molle et hésitante. Tenu très fortement en bride par son père, il entretenait « volens nolens » quelque apparence de relation avec l'autorité territoriale la plus rapprochée. Si son accueil fut satisfaisant, les informations qu'il put ou voulut me donner furent maigres. MOPOI INGEZEGINO avait fait passer beaucoup de gens de son fils en territoire français et notamment la plupart de ceux à qui une arme à feu était confiée. Il se préparait visiblement une retraite à l'abri de nos atteintes au cas où les événements tourneraient contre lui.

Après cette entrevue avec MADOMBELA, le Commissaire Général BERTRAND se rend à la résidence de SASA puis rentre à Bambili (75).

En avril 1910, les relations entre les agents européens du poste de Sili et MOPOIE restent bonnes (76).

En mai 1910, des pistonniers de MOPOIE BANGEZEGINO, prétextant une histoire de femmes, envahissent le territoire de MIGIDE, chef dépendant du poste de Doruma. Résultats: un tué et un prisonnier (77). Le Commissaire Général BERTRAND annonce aux autorités de Boma que le nord du secteur de la Bwere est « profondément troublé » mais que la saison des pluies rend toute opération importante impossible jusqu'au mois de décembre (78).

En juin 1910, de nouvelles exactions de MOPOIE BANGEZEGINO sont signalées par le chef de poste de Sili (79). En juillet 1910, nouvelle agression des gens de MOPOIE contre les ressortissants de WANGO: beaucoup de femmes sont enlevées et beaucoup d'habitations sont incendiées! MOPOIE se refuse à envoyer des vivres au poste de Sili. Le Commissaire Général BERTRAND compte attaquer le Sultan en décembre et a fait prévenir les populations fidèles de l'imminence d'une intervention militaire (80).

Au cours du même mois de juillet 1910, BAFUKA, chef des pistonniers et neveu de MOPOIE BANGEZEGINO, révèle, au cours de l'interrogatoire qui suit son arrestation que « MOPOIE BANGEZEGINO se prépare à faire la guerre aux blancs. Les chefs TOLET et SASA font partie de la ligue » (81). Le Commissaire Général BERTRAND, tout en préparant une colonne de 400 à 500 hommes destinée à opérer contre le Sultan MOPOIE, ne croit pas « à une action commune SASA-BANGEZEGINO-TOLET » (82) tandis que l'Adjoint Supérieur de l'Uele, Ch. DE MEULENAER, paraît être convaincu de la réalité de cette ligue (83).

En août 1910, le Vice-Gouverneur Général du Congo avertit le ministre J. RENKIN que MOPOIE BANGEZEGINO continue à faire fi des lois de la Colonie et qu'une opération militaire sera lancée contre lui à la saison sèche (84).

En septembre 1910, le Commissaire Général BERTRAND signale que « les racontars indigènes restent très inquiétants » concernant MOPOIE et SASA. Le R.P. MAGUIRE a, toutefois, traversé ces régions et a été fort bien reçu. Par ailleurs, le Procureur d'Etat ROSSI s'est rendu lui aussi chez le Sultan MOPOIE. « La façon de faire de ce magistrat » paraît au Commissaire Général « très singulière »: il a donné à MOPOIE « l'assurance qu'il ne serait plus inquiété ». Selon BERTRAND,

(...) cette attitude adoptée par des magistrats constitue en quelque sorte un engagement qui limite singulièrement la liberté d'action de l'autorité territoriale (85).

A la fin du mois de septembre, le Commissaire Général BERTRAND quitte Bambili pour Amadi. Il pense se rendre chez MOPOIE BANGEZEGINO pour tenter une dernière fois d'amener celui-ci à l'engagement solennel de respecter les lois de la Colonie. En cours de route, il apprend que le chef MANZALI s'est vu interdire l'accès du territoire de MOPOIE; le 27 septembre, un courrier urgent de BOCCONI, chef de secteur de la Tely-Poko, lui annonce que le chef zande ZUNET s'est révolté ouvertement contre les autorités de la Colonie. Pour BERTRAND,

(...) il y a donc une probabilité non négligeable que nous nous trouvions obligés à bref délai de faire face à un mouvement général des principaux chefs azande: MOPOIE et SASA appuyé de celui des Azande du Bomokandi. Des rumeurs plus vagues dont on ne peut discerner l'origine accusent DIKA et BOKOYO d'être du complot (...). La situation

est donc incontestablement grave. L'action commune des Azande, à laquelle je n'avais pas cru jusqu'à présent, semble vouloir se dessiner et il importe que nous soyons prêts à y faire face. Comme ils constituent des groupes compacts même dans les régions où ils forment une minorité, nous ne pouvons guère dégarnir les parties de territoire où nous adopterions l'attitude défensive. Je donne des ordres pour qu'une colonne de 400 soldats soit concentrée pour opérer le plus rapidement possible contre ZUNET (...). J'ai cru devoir m'abstenir de me rendre chez MOPOIE. Monsieur l'Adjoint Supérieur DE MEULENAER se rend à Sili; il entrera, si c'est possible, en relations avec MOPOIE (86).

Le 1<sup>er</sup> octobre 1910, le Commissaire Général BERTRAND demande 500 hommes de renfort pour faire face à une révolte éventuelle des Zande des sultans SASA et MOPOIE BANGEZEGINO. Il signale, par ailleurs, que MADOMBELA (ou PWOPWO), fils de MOPOIE, cherche à s'affranchir de l'autorité de son père (87).

Toujours en octobre 1910, l'Adjoint Supérieur du District de l'Uele, DE MEULENAER, se rend de Sili chez MOPOIE. Ce dernier proteste de ses bonnes intentions et se plaint de la création d'un poste établi à l'ouest de Doruma en vue de prévenir des attaques éventuelles de la part de MOPOIE TOLET. Le Commissaire Général BERTRAND précise qu'

(...) on rapporte que ses femmes et ses richesses ont déjà été acheminées au Nord du Bomu. Les populations les plus rapprochées de Sili, celles qui habitent le territoire au Sud de l'Uere, n'ont pas fait cette année les vastes plantations qu'elles sont accoutumées de faire. Il est certain qu'au moment où je vous écrivais la mobilisation de ses guerriers avait été ordonnée et avait déjà commencé. Monsieur DE MEULENAER a simulé une ignorance complète de ces circonstances (88).

MOPOIE paraît avoir peur et a mis ZUNET en avant.

Il n'entrera pas en ligne actuellement. Les rassemblements qu'il a ordonnés sont sans nul doute à l'heure actuelle déjà dissous, car il éprouve, pour les entretenir, les mêmes difficultés que nous pour nourrir un nombreux personnel (89).

D'après BERTRAND, si certains chefs zande, tels que AKENGAÏ et GAETU, désirent vivre en bonne intelligence avec les autorités, ils doivent cependant

(...) compter avec leurs gens que la corvée du caoutchouc indispose fortement contre nous et ne pourront sans doute imposer leur volonté aux plus turbulents de leurs administrés (90).

M. DE MEULENAER cherche à s'assurer des intentions des principaux chefs zande et a entrepris de les rencontrer tous.

A part les incidents MOPOIE-ZUNET qui donnent une indication précise, — écrit BERTRAND — nous n'avons que des indices. Seulement ces indices ont un tel caractère de généralité qu'ils doivent donner la conviction qu'un malaise persistant règne parmi presque toute la population Azande du district de l'Uele. Cette situation, grosse de menaces, mérite de retenir notre plus sérieuse attention (91).

Le Commissaire Général BERTRAND constate également que

(...) dans le district de l'Uele, il existe un territoire de près d'un degré carré et demi de superficie où nous ne pénétrons qu'avec l'assentiment des chefs MOPOIE et SASA, et dont nous ne savons que ce qu'il leur convient de nous faire savoir. Notre influence y est nulle; les habitants nous considèrent comme un puissant voisin que l'on craint; c'est tout. De là partent des intrigues que nous ne connaissons pas, qui nous obligent périodiquement et presque constamment depuis plus de deux années à des mesures de précaution extraordinaires, quand elles n'aboutissent pas à un éclat tel que celui qui fait l'objet de la présente. Nous sommes entravés au point d'hésiter à former en un point quelconque du territoire une colonne importante, de crainte de complications ailleurs. J'hésite à créer un poste au N.O. du secteur de la Buere, parce que sa garnison diminuerait les effectifs possibles de nos troupes d'opération. Il nous est répondu par des fins de non recevoir lorsque nous réclamons satisfaction pour des agressions contre des populations qui sont dévouées (agression MOPOIE contre MIGIDE). Au moindre sujet de mécontentement que nous donnons à ces chefs, à MOPOIE notamment quand les prestations en vivres qu'il consent à apporter ne sont plus rémunérées en fusils à piston, nos postes sont boycottés. On répond par la mobilisation des guerriers aux mesures de sécurité que nous croyons devoir prendre et à la moindre menace d'intervention plus ferme de notre part (92).

Enfin, le Commissaire Général de l'Uele estime

(...) que des mesures de sécurité intérieure s'imposent, à présent que nous sommes libres de toute préoccupation sur la frontière orientale du district. Nous sommes très fortement établis dans l'Uele; les renforts demandés nous permettraient de poursuivre, avec le minimum de dépenses et d'efforts, la soumission effective de toutes les populations du district. Les manifestations actuelles de l'inquiétude des chefs azande du Nord du district datent du moment où ils ont senti, par la fondation du poste d'Asa, puis par notre intervention dans les territoires de MOPOIE TOLET, que le Gouvernement était décidé à limiter leurs pouvoirs, jusqu'à présent absolus, et à les surveiller de près. Elles ont sans aucun doute été encouragées par l'impression de faiblesse qu'a dû leur donner notre évacuation récente de l'Enclave de Lado. Je crois qu'il est indis-

pensable que nous agissions rapidement et avec énergie. Si nous tardions, il est à craindre que les tentatives des derniers chefs indépendants, pour réunir en un faisceau compact toutes les populations azande, ne réussissent, et alors la campagne à entreprendre serait sévère et de longue durée (93).

Le 19 octobre, BERTRAND envoie à Boma un télégramme signalant que la situation peut devenir très inquiétante (car ZUNET est d'accord avec MOPOIE et SASA) et demandant des renforts ainsi que la mise du district de l'Uele sous régime militaire spécial (94). Le Vice-Gouverneur Général écrit le même jour au Ministre des Colonies:

Je désignerai éventuellement Monsieur l'Inspecteur d'Etat COLLYNS pour prendre le commandement et la direction supérieure des troupes de l'Uele (votre lettre du 9 février, no 1/21) (95).

Le 31 octobre, le Vice-Gouverneur Général signale au Ministre RENKIN que seuls les agissements du chef ZUNET sont répréhensibles et que

(...) les considérations émises en ce qui concerne les autres chefs Azande, tels MOPOIE BANGEZEGINO, MOPOIE TOLET, SASSA, DIKA, BOKOYO, etc., sont basées sur des suppositions de Monsieur BERTRAND. La situation n'est donc pas très inquiétante à ce moment, bien qu'il règne un mauvais état d'esprit parmi ces gens. Mais elle peut le devenir. Le Commissaire de l'Uele a, à juste titre, provoqué les mesures voulues pour pouvoir parer à toute éventualité (96).

Le 5 novembre, le Commissaire Général BERTRAND écrit à J. HENRY qu'il a rencontré le Vice-Gouverneur MALFEYT qui propose que des ouvertures soient faites à HENRY pour qu'il reprenne le service.

Dans le district de l'Uele, précise BERTRAND, les choses ne vont qu'à moitié. On sent que des tentatives sont faites par les derniers grands chefs indépendants SASA et MOPOIE pour grouper tous les Azande en un faisceau compact de résistance à l'action gouvernementale (97).

Le 8 novembre, dans un nouveau rapport au Ministre RENKIN, le Vice-Gouverneur Général MALFEYT souligne que les renseignements concernant SASA et MOPOIE BANGEZEGINO restent contradictoires (98). Le 11 novembre, le Ministre des Colonies fait parvenir au Gouverneur Général une copie certifiée confor-

me d'un arrêté royal plaçant le district de l'Uele sous régime militaire spécial (99).

Le 11 novembre, le Commissaire Général BERTRAND signale au Gouverneur Général que d'après DE MEULENAER,

(...) il paraît de plus en plus certain qu'il y a entente, ou que des négociations dans ce but ont été entamées, entre SASA-MOPOIE-BOKOYO-DIKA-ZUNET et d'autres (100).

Le 12 novembre, le Vice-Gouverneur Général MALFEYT donne à BERTRAND l'autorisation de fonder un poste au nord des territoires du Sultan MOPOIE et de prélever, sur le renfort de 470 soldats qu'il vient de recevoir, les 50 hommes nécessaires à la garnison du nouveau poste (101).

A la fin de novembre 1910, le village de ZUNET est occupé par les troupes de la Colonie. A la même époque, le capitaine GRAZIANI, chef de zone de la Gurba-Dungu, reçoit des émissaires du Sultan SASA :

Celui-ci comme toujours a protesté de ses bonnes intentions nous mettant en garde contre les agissements de MOPOIE BANGEZEGINO qu'il déclare décidé à la guerre. Cette dénonciation est bizarre car il est de notoriété publique que l'entente la plus cordiale existe entre ces deux Sultans; elle ne peut que nous faire avouer une fois de plus notre incompréhension de la mentalité de ces puissants Avongura et nous mettre en défiance contre leur duplicité (102).

L'attaque contre MOPOIE BANGEZEGINO, fixée au 15 décembre 1910, devait être menée par deux compagnies de 250 hommes soutenues par une section d'artillerie à tir semi-rapide (103). Mais les opérations menées en brousse contre ZUNET en fuite retardèrent le déclenchement de l'attaque contre le Sultan MOPOIE (104). Le 1<sup>er</sup> février 1911, le Vice-Gouverneur Général MALFEYT annonce au Gouverneur Général que les troupes participant à l'opération contre ZUNET

(...) seront prochainement disponibles et qu'elles pourront être employées à l'occupation des territoires des Sultans SASA et MOPOIE. La presque certitude que tous les autres Azande se désintéressent de ces deux insoumis diminue beaucoup la gravité de la situation et permet d'espérer une issue favorable des opérations dans des délais plus courts que ceux que nous avons évalués tout d'abord. Monsieur BERTRAND m'a exposé le programme qu'il a arrêté pour ces opérations. Les troupes seront engagées contre MOPOIE de manière à couper immédiatement ses

communications d'avec ses adhérents dont certains paraissent attendre cette occasion pour se séparer définitivement de leur suzerain et faire leur complète soumission. MOPOIE sera forcé à son tour de se soumettre ou de se réfugier en territoire français où il possède une petite enclave et dans ce cas des dispositions seront prises pour éviter éventuellement le retour de ce sultan. (...) Ce programme me paraît avoir été judicieusement conçu. L'exécution en est confiée à M. l'Adjoint Supérieur DE MEULENAER, sauf désignation par le Gouvernement d'un commandant de troupe (105).

Le 2 mars 1911, la garnison du poste de Sili est renforcée de 146 soldats et un officier. On craint, en effet, un coup de main du sultan MOPOIE contre Sili (106).

Le 15 mars, une vaste opération militaire est déclenchée contre MOPOIE BANGEZEGINO. Pour éviter que les milices de Sasa ne se portent au secours de MOPOIE, attaqué par la colonne DE MEULENAER, le Commissaire Général BERTRAND effectue une reconnaissance dans les environs de la résidence de SASA (107).

Les deux mouvements — explique BERTRAND — furent simultanés. La colonne DE MEULENAER fut l'objet d'une tentative de surprise. Dans une clairière elle fut accueillie par une fusillade nourrie, accompagnée de jet de flèches et de sagaies. Cette attaque ne fut pas même poussée jusqu'à la menace de l'assaut et du corps à corps. Les assaillants, restés dissimulés derrière les arbres et les buissons de la lisière, n'insistèrent pas. Ce fut le seul engagement, et INGEZEGINO emmenant ses fusiliers, ainsi qu'une partie de ses administrés, s'enfuit vers son domaine du Congo français (108).

En avril 1911, MOPOIE BANGEZEGINO s'installe définitivement au Congo français avec ses frères, ses parents, ses guerriers et un grand nombre d'indigènes accompagnés de leurs femmes (109).

Le 3 mai 1911, le poste militaire de Bangaro-Bomu est fondé au confluent des rivières Bangaro et Bomu par le sous-lieutenant LESCORNEZ pour empêcher un retour offensif du Sultan MOPOIE (110).

D'après STOCKER,

(...) la région devenue vacante est confiée à BOELI, frère cadet de MOPOIE, lequel du temps de la puissance de son frère avait toujours joué un rôle assez effacé, mais cependant, par intrigue ou par intérêt personnel, marqué une certaine loyauté vis-à-vis de l'autorité; il avait même dénoncé à plusieurs reprises les agissements de MOPOIE, motifs pour lesquels ce dernier lui aurait gardé plus que du ressentiment (111).

Toutefois, d'après BERTRAND,

(...) pendant la saison des pluies qui suivit, la population rassurée se rallia sans difficulté à MADOMBELA, qui, s'il ne paraissait pas posséder les qualités requises pour la direction d'une très vaste chefferie, en était l'héritier légitime, titre valable aux yeux des Azande (112).

En fait, ces deux témoignages sont incomplets et le territoire de MOPOIE BANGEZEGINO fut, comme l'attestent DE MEULENAER et de CALONNE-BEAUFAICT, partagé entre son fils aîné MANDOMBELA et son frère cadet BOELI (113).

Par la suite, MANDOMBELA fut convaincu d'avoir prêté aide à son père et d'avoir favorisé le maintien de l'autorité de MOPOIE chez nous après qu'il eut passé le Bomu poursuivi par nos troupes. Craignant d'être arrêté, MANDOMBELA passa le Bomu à son tour et tout le territoire fut donné à BOELI (114).

En mai 1911, deux conseillers égyptiens du Sultan MOPOIE, HASAN BEN MOHAMMED, né à Assouan, et MUSTAFA BEN BAHEKR, né à Berber (Soudan), sont expulsés du territoire de la Colonie sur l'ordre du Commissaire Général de l'Uele pour

(...) avoir servi, notoirement et plusieurs années, d'hommes de confiance au sultan MOPOIE, et avoir été son intermédiaire avec le sultan SASA, tous deux en rébellion ouverte (115).

Le 23 septembre 1911, J. RENKIN, Ministre des Colonies, annonce au Gouverneur Général qu'il a appris « le résultat heureux des opérations entreprises contre MOPOIE BANGEZEGINO » (116).

Si BOELI paraît dévoué (117), il s'impose comme chef avec difficulté et un appui efficace des autorités territoriales de Sili lui est nécessaire (118). Beaucoup d'indigènes, réfugiés au Congo français avec MOPOIE, regagnent la chefferie (119). Cependant, MOPOIE BANGEZEGINO continue à faire quelque bruit: lui et le Sultan SEMIO promettent leur aide au Sultan SASA en cas d'opération militaire dirigée contre lui (120). Le Résident de France promet de veiller « à ce que les sultans installés sur la rive droite du Bomu ne prêtent aucun secours à SASA » (121). En 1912, la menace d'une intervention de MOPOIE s'estompe avec la défaite suivie de la capture de SASA (122). Tout danger de soulèvement général des populations zande de l'Uele paraît définitivement conjuré. Le calme renaît dès lors dans le pays (123).

BOELI continue à dépendre du poste de Sili; les renseignements très brefs pour les années 1911 et 1912 lui sont favorables (124).

En 1913, des accusations de sévices à l'égard de ses sujets sont portées contre lui: l'administration belge envisage de diviser son territoire en quatre chefferies. Mais ces accusations sont reconnues sans fondement (125). Par la suite, BOELI montre de la mauvaise volonté et paraît de plus en plus incapable de diriger son immense chefferie (126). A la fin de l'année 1913, le poste de Sili est supprimé: BOELI dépend dès lors du poste de Doruma (127). Le 10 mars 1914, il est investi comme chef (128).

Les autorités du district continuent, cependant, à s'inquiéter des menées subversives du Sultan MOPOIE, réfugié en territoire français. A. DE CALONNE-BEAUFAICT, Ingénieur Chef de Section de 1<sup>re</sup> Classe, est chargé d'une enquête à son sujet. Il signale au Commissaire de district LANDEGHEM que

(...) MOPOIE BANGEZEGINO passe de nouveau depuis quelques mois par une de ces crises ombrageuses qui furent cause de toutes les difficultés que nous avons eues avec lui. Tantôt intentionné de bonnes dispositions, le lendemain, plein de suspicion à la suite de quelque épreuve divinatoire non réussie. Comme toujours ces crises s'accompagnent d'actes de violence divers, mise à la chaîne, à la cangue, fouet, etc. Plusieurs meurtres auraient été commis de la sorte sans que les indigènes timorés ne précisent suffisamment. Or les autorités françaises, pour des raisons diverses, parmi lesquelles le « Pas d'affaires! » semble jouer un certain rôle, surtout leur manque d'effectifs, ferment les yeux ou ignorent ce qui se passe. D'où un premier exode d'indigènes vers chez nous, tous se plaignant de mauvais traitements, désertion suivie d'un redoublement de sévérité chez MOPOIE, construction de zéribas défensives, menaces de mort, etc. etc. (129).

DE CALONNE-BEAUFAICT rapporte aussi les menaces proférées par MOPOIE contre ceux qui ont donné asile à des réfugiés — surtout à certaines de ses femmes — ainsi que l'intention exprimée par le Sultan d'attaquer et d'incendier le poste. MOPOIE mène une propagande continuelle sur le territoire de la Colonie et envoie journellement un émissaire chez ses fidèles.

Il est évident que BWELI et ses fils sont au courant de ces menées. Au mois de décembre dernier, le premier a reçu trois porteurs chargés d'étoffes et de cadeaux divers (130).

DE CALONNE-BEAUFAICT a vainement tenté de faire arrêter un des hommes de confiance de MOPOIE. Il est d'avis que la garnison du poste de Bangaro devrait être en partie relevée et renforcée.

Je ne crois pas, écrit-il, à une attaque de vive force, mais des actes de mauvais gré contre le poste sont possibles tant que du côté français on continuera à montrer vis-à-vis du « Grand Sultan MOPOIE » le manque de fermeté actuel. Je vous propose de supprimer une partie du traitement de BWELI comme mesure disciplinaire pour le punir d'avoir toléré depuis des mois les agissements des émissaires de MOPOIE et d'en avoir reçu des cadeaux sans porter ces faits à la connaissance des chefs territoriaux. Un peu de décision du côté français et un peu de bonne volonté de la part de nos chefs indigènes auraient suffi pour mettre fin en une fois à ces racontars et à cette inquiétude (131).

Quelques jours plus tard, DE CALONNE-BEAUFAICT annonce au Commissaire de district LANDEGHEM qu'il s'efforce de connaître le but des menées des émissaires de MOPOIE BANGEZEGINO auprès de BOELI et d'ATEDI, fils de SASA et successeur de TURUGBA (132).

Le but — d'après DE CALONNE-BEAUFAICT — serait de les inciter à la révolte, avec promesse d'intervention le jour où ils se mettraient en campagne d'une part pour des secours en armes et en hommes, d'autre part pour une démonstration armée contre le poste de Bangaro. (...) Il est évident que le BANGEZEGINO aurait tout avantage à créer des troubles de notre côté; en dehors de son désir de vengeance, il est certain qu'une action de répression militaire de notre part entraînerait un nouvel exode d'indigènes chez lui. Il a donc tout à gagner sans rien risquer à exciter ses successeurs contre nous et il pourrait d'autant mieux y réussir qu'il jouit toujours d'un grand prestige. Une telle politique apparaîtrait bien astucieuse pour un avungura si nous ne savions qu'il a avec lui des conseillers arabes très écoutés (133).

DE CALONNE-BEAUFAICT estime, en conséquence, que la situation est sérieuse et qu'il va continuer son enquête en chefferie BOELI. Il signale enfin que dans une lettre qui vient d'arriver à Bangaro, M. VANINI met le chef de poste en garde contre les menées de MOPOIE qui visent à grouper BOELI et tous les fils de SASA en un vaste complot contre les autorités belges.

Ceci me fait souvenir — écrit DE CALONNE-BEAUFAICT — que MOPOIE a tâché de se mettre en relation avec les chefs du Soudan Anglais pour chercher leur appui. Il a mal choisi son moment, BASINGBI (Inspectorat de Tambura), GANGURA, BASONGODA (Inspectorat de Yambio) et MANGE (Inspectorat de la Meridi) venant d'être arrêtés, d'après les nouvelles que je reçois de l'Inspecteur DAWENPORT, et déportés d'urgence sur Wau, convaincus de complot contre le gouvernement soudanais (134).

Le 20 mai 1914, le Commissaire de district LANDEGHEM décide de créer un service de renseignements dans les postes du nord de l'Uele dans le but de surveiller la frontière du Bomu (135). En septembre, LANDEGHEM propose le démembrement du vaste domaine de BOELI. Le 2 novembre, le Gouverneur Général décide de subdiviser ce territoire en cinq petites chefferies confiées à BOELI, WILI MOPOIE dit OERIMOPWE, cinquième fils de BOELI, KINURUSSA, frère de BOELI, GATANGA, deuxième fils de BOELI, et GUNDE, quatrième fils de BOELI (136).

Le 11 novembre 1914, le Commissaire de district LANDEGHEM signale un certain malaise chez les populations zande mais tient, cependant, à attirer l'attention du Gouvernement sur le fait que si les Zande n'étaient pas convaincus de la parfaite union existant entre les Belges, les Français et les Anglais, ils chercheraient à se soulever.

C'est dire — conclut LANDEGHEM — que nous devons continuer à les surveiller de près et à montrer plus d'activité que jamais pour rester en liaison étroite avec les chefs (137).

Vers la fin de l'année 1914, le Capitaine-commandant FREDRIKSEN avertit le Commissaire de district du fait que MOPOIE BANGEZEGINO, ménagé par les autorités françaises, voudrait revenir s'établir sur le territoire de la Colonie (138).

Le 18 février 1915, BOELI, WILI MOPOIE, KINURUSSA, GATANGA et GUNDE sont officiellement investis dans leurs nouvelles chefferies (139). On constate, toutefois, au cours de l'année 1915, de nombreux mouvements d'indigènes d'une chefferie à l'autre, mouvements qui paraissent favorisés par l'éparpillement extrême des clans et des familles dans cette région. Les mécontents se rendent surtout chez BOELI qui s'empresse de les accueillir. Les autorités territoriales surveillent étroitement ce chef mais désirent l'appuyer de manière à rehausser son prestige (140).

##### 5. *L'insurrection de MOPOIE BANGEZEGINO (1916)*

A la fin de l'année 1915, les autorités belges, françaises et britanniques se préoccupent de la situation explosive qui règne dans le sud du Soudan. Le 23 décembre 1915, un télégramme

strictement confidentiel est envoyé par le Ministre des Colonies au Gouverneur Général. En voici la teneur :

Il existe raison de prévoir agitation séditeuse soudanaise. Recommandez vigilance aux Commissaires de district intéressés et autorisez-les proposer autorités soudanaises échanges informations, appui mutuel. Lettre suit. RENKIN (141).

Le Gouverneur Général HENRY avertit à son tour par télégramme le Vice-Gouverneur Général MALFEYT à Stanleyville en lui demandant de prévenir les Commissaires de district de l'Uele et de l'Ituri (142).

Le 30 décembre 1915, le Commissaire Général BERTRAND envoie aux Commissaires de district intéressés les instructions strictement confidentielles suivantes :

J'ai l'honneur de vous prier de surveiller avec une grande vigilance les événements qui pourraient se produire au Soudan égyptien et où une agitation séditeuse est à prévoir. Je vous autorise à entrer en relations avec les autorités soudanaises, à échanger les informations que vous auriez recueillies et éventuellement à prêter à ces autorités ou accepter d'elles l'appui que les circonstances comporteraient (143).

Le 13 janvier 1916, le Gouverneur Général HENRY annonce au Vice-Gouverneur Général à Stanleyville qu'il faut prévoir un mouvement séditeux dans les districts de la frontière orientale. En conséquence, il décide de créer deux bataillons de marche dont l'un, formé à Stanleyville, sera porté à Bambili tandis que l'autre établira sa garnison à Kasongo (144).

Au début de l'année 1916, MOPOIE BANGEZEGINO, installé sur la rive droite de la Zama, prend de plus en plus de liberté vis-à-vis des autorités territoriales françaises. Ces dernières, averties par les Belges de la révolte imminente de ce Sultan, décident, vu la menace d'une agitation séditeuse générale dans cette région, de prendre les devants et d'arrêter MOPOIE BANGEZEGINO (145). Toutefois, les effectifs dont dispose le Capitaine LBOUC, Commandant de la Circonscription du Haut M'Bomou (Colonie de l'Oubanghi-Chari-Tchad) ne s'élèvent qu'à 150 tirailleurs (146). Par ailleurs, les autorités territoriales françaises sous-estiment la puissance du Sultan MOPOIE. Le 11 février 1916, celui-ci attaque en force le poste français de Mopoie et l'incendie. La gar-

nison française se replie sur l'autre rive du Bomu et se réfugie au poste de Bangaro-Bomu. Deux jours plus tard, elle repasse le Bomu plus à l'est pour se retrancher dans le poste français de N'Goubéré (147). On prête alors à MOPOIE BANGEZEGINO l'intention de marcher sur Bangaro-Bomu et de se rendre ensuite à son ancien emplacement en territoire BOELI (148). Le Sultan, qui a regagné sa zériba fortifiée, dispose, d'après les sources françaises, de 100 hommes armés de fusils à tir rapide et de 300 hommes armés de fusils à piston, de fusils à pierre, de lances, etc. (149). A la suite de ces graves incidents, le Capitaine LEBouc décide d'entreprendre une opération militaire contre le Sultan rebelle et fait appel au concours des forces britanniques et belges voisines (150). Le 18 février, il demande officiellement l'aide du Capitaine-commandant FREDRIKSSSEN et sollicite également l'appui du chef indigène WANDO pour réduire MOPOIE (151).

Le 20 février 1916, le Capitaine-commandant FREDRIKSSSEN, Administrateur du Territoire de Gwane, informe le Commissaire de district du Bas-Uele LANDEGHEM de la demande d'aide formulée par le Capitaine LEBouc. Il rappelle qu'il avait mis celui-ci au courant des préparatifs de révolte du Sultan MOPOIE. Ce dernier semble grisé par son succès sur les Français et pense à assouvir certaines vengeances sur le territoire de la Colonie. On peut craindre, en conséquence, que la sécurité intérieure des populations frontalières ne soit compromise. Par ailleurs, FREDRIKSSSEN remarque que le gros des troupes françaises se trouvant actuellement au Cameroun et à Bangui, les tirailleurs dont dispose le Capitaine LEBouc paraissent en nombre insuffisant. Il estime que quatre pelotons de 75 soldats bien encadrés seront nécessaires pour rétablir l'ordre. En principe, l'incident ne concerne que le district du Haut-Uele mais il faut réagir rapidement car la prise de Bangaro-Bomu par MOPOIE BANGEZEGINO pourrait avoir une influence désastreuse sur les chefs indigènes. FREDRIKSSSEN va rejoindre le poste de Bangaro-Bomu avec 50 hommes munis de 2 canons et de 10 000 cartouches. Il ne partage pas l'avis du Capitaine LEBouc de mêler les troupes régulières et les pistonniers indigènes. Il demande des renforts à Bambili et à Doruma. Enfin, il attendra à Bangaro-Bomu les ordres du Commissaire de district LANDEGHEM (152).

Le même jour, le Commissaire de district du Bas-Uele A. LANDEGHEM écrit au Vice-Gouverneur Général de la Province Orientale:

J'ai ordonné à Monsieur FREDRIKSEN de donner au chef de la Circonscription du Haut M'Bomou l'aide qu'il réclamerait en insistant sur le fait qu'il ne peut provisoirement disposer que d'une section, la seconde devant rester à Gwane pour parer à toute éventualité. J'ai pris la décision de ne vous envoyer que 50 hommes de renfort au lieu des 100 soldats anciens qui étaient prêts à venir demain 21 courant comme suite à votre lettre n° 2367 du 22.1.1916. Avec les 50 soldats retenus et ceux que je pourrai mobiliser à Bambili, je formerai une compagnie de 125 hommes qui sera prête à toute éventualité. Je me rends moi-même à Gwane avec cette compagnie d'où il me sera facile de la porter sur n'importe quel point où sa présence sera nécessaire. Gwane se trouve au milieu des chefferies qui sont en contact direct avec les Azande de l'ancienne chefferie de MOPOIE BANGEZEGINO dirigée par BOELI actuellement. Enfin il me sera facile de rester en communication avec mon collègue du Haut-Uele à la disposition duquel je mettrai éventuellement toutes les forces dont je pourrai disposer. Je vous serais très obligé, Monsieur le Vice-Gouverneur Général, de me faire tenir vos instructions précises au sujet de l'aide éventuelle à prêter aux autorités françaises qui la réclameraient. Je n'ai pas tous mes apaisements au sujet d'une intervention de notre part en territoire voisin, les incidents n'ayant pas le caractère qu'ils ont dans la lutte des alliés contre les troupes allemandes. Les précautions que je crois devoir prendre d'urgence visent avant tout le maintien de l'ordre dans notre territoire parce que la destruction d'un poste a toujours une répercussion très grande sur les autres populations surtout si elle est la conséquence d'un acte de vigueur venant d'un homme comme MOPOIE qui jouit d'une grande réputation parmi les Azande. Dès que l'ordre sera rétabli, je dirigerai le peloton de 50 hommes sur Stanleyville par la voie la plus courte (153).

Le 22 février, le Commissaire de district du Haut-Uele HENROTIN écrit au Vice-Gouverneur Général de la Province Orientale et lui donne un aperçu détaillé de la révolte de MOPOIE BANGEZEGINO. D'après HENROTIN, le sultan n'a pas de plan d'opérations bien déterminé et agira selon les circonstances. Les chefs indigènes dépendant de Bangaro-Bomu font preuve d'une grande loyauté envers la Colonie.

Si MOPOIE — conclut le Commissaire de district du Haut-Uele — était parvenu ou parvenait à s'infiltrer dans son ancien territoire, il serait à craindre que les résultats de la campagne menée contre lui il y a quelques années ne fussent perdus et c'est ce que nous devons prévenir à tout prix (154).

Le 25 février, le Commissaire de district du Bas-Uele LANDEGHEM fait remarquer au Vice-Gouverneur Général de la Province Orientale MALFEYT que le Capitaine-commandant FREDRIKSSSEN n'a pas attendu ses ordres pour se mettre en route (155).

Le 26 février, le Commissaire de district du Haut-Uele HENROTTIN écrit au Commissaire de district du Bas-Uele LANDEGHEM :

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre n° 276/AVI/AD du 20 février courant et de ses annexes. Entretemps vous aurez reçu ma lettre n° 99/S/10 du 22 février 1916. Depuis l'envoi de cette dernière lettre, Bangaro-Bomu ne m'a rien signalé d'important; après diverses menaces d'attaquer Bangaro-Bomu, MOPOIE se bornerait à se retrancher sur son propre territoire où il attendra les événements; il est presque certain qu'il n'a jamais eu l'intention bien arrêtée de marcher sur Bangaro-Bomu, sinon il n'eût pas attendu que des renforts y soient amenés. Son attitude dépendra vraisemblablement de l'action des troupes françaises contre sa position et espérons que cette fois du côté des Français on agira avec plus de prudence et après nous avoir consultés ou du moins nous avoir développé nettement le plan d'attaque afin que nous puissions parer aux événements. Nos populations sont très calmes et je dirai indifférentes au geste de MOPOIE; l'ancien territoire de ce dernier chef a été subdivisé en cinq chefferies; les chefs de ces subdivisions nous sont très dévoués et BOELI seul qui a des relations avec MOPOIE doit être un peu surveillé. Les 25 hommes que j'ava's envoyés dans cette région rentreront incessamment à Niangara et j'envoie à Bangaro-Bomu un nouveau renfort de 25 hommes, ce qui portera l'effectif de la garnison à 150 hommes tous anciens soldats, encadrés par 3 militaires dont 2 vieux Africains; de 130 cartouches environ, chaque homme est doté. Si le commandement français me demande de l'aide, il sera donc possible de détacher 50 hommes avec un Européen; à ce propos, votre lettre à M. le Gouverneur Général me laisse supposer que vous n'avez pas eu connaissance de la lettre n° 4488/A du 30/12/15 ci-jointe en copie; c'est en vertu de l'esprit de cette lettre que j'ai donné comme instructions de venir en aide aux troupes françaises en franchissant éventuellement la frontière comme j'ai également prescrit d'autoriser les troupes françaises et anglaises à passer de notre côté si les circonstances les y amenaient; j'ai prévu une seule restriction dans ce dernier cas, c'est que les troupes étrangères devraient suivre nos directives afin que les opérations chez nous soient menées conformément à nos lois et à nos usages. Je donne des ordres pour que Bangaro-Bomu vous tienne au courant des événements à Gwane. Il me restera à Niangara une centaine d'anciens soldats et 85 recrues ayant 4 mois de service, mais n'ayant jamais effectué de tir à balle. Nous attendons donc la décision des Français et il est à espérer qu'ils ne tarderont pas trop à entrer en action, le plus vite sera le mieux (156).

Le 28 février, HENROTIN fait au Gouverneur Général un rapport très précis sur la situation :

Subsidiairement à ma lettre n° 98/S/10 du 22/2/1916, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que depuis l'envoi de cette lettre aucun événement important n'est survenu. MOPOIE aurait choisi pour se retrancher un plateau séparant les sources des rivières Giwi et Babitima; il s'y fortifierait et attendrait qu'on l'y attaque. Les derniers renseignements reçus de Bangaro-Bomu disent qu'en cas de défaite, il se réfugierait dans la forêt Mobenge en territoire ATEDI; comme je l'ai déjà dit, MOPOIE obéira aux nécessités du moment. Le chef de la subdivision Mopoie aurait été rappelé à Semio et son adjoint militaire a regagné N'Goubéré où il attend les ordres de son chef. Ce dernier, le Capitaine LEBouc, chef de la circonscription de Semio, organise une action contre MOPOIE. Par lettre en date du 18-2-1916, il en fait part à Bangaro-Bomu, développe son plan d'attaque et sollicite notre assistance. A la date du 23-2-16, mes renforts étaient à destination (donc environ 12 jours après l'incendie du poste français). Les 25 hommes que j'avais envoyés en territoire BOELI pour observer l'état d'esprit des habitants et les rassurer en cas d'invasion possible de MOPOIE vont rentrer à Niangara. — 25 hommes sont partis ce jour à destination de Bangaro-Bomu, ce qui porte l'effectif à 150 hommes. Il me sera donc possible de mettre deux détachements de 50 hommes commandés chacun par un Européen à la disposition du Capitaine LEBouc. D'après les renseignements que je reçois du Bas-Uele, ce district pourra envoyer le même renfort tout en conservant à Bangaro-Bomu une garnison suffisante pour la défense en cas de surprise. Vraisemblablement l'attaque s'engagera vers le 10 mars prochain. Les autorités anglaises que j'avais fait prévenir veillent à leur frontière. J'ai mis ces détachements au service de l'armée française en me basant sur l'esprit de votre lettre 4488A du 30/12/1915. Nos lois n'ont pas bien nettement prévu le cas, mais comme il est certain que la présence de MOPOIE serait une cause d'effervescence et de menace constante pour la stabilité de nos institutions et qu'il a encore des comptes à nous rendre, j'ai ordonné une opération militaire contre lui s'il franchit nos frontières. Les troupes, y compris éventuellement un appoint français, qui auront coopéré à l'action contre ce chef en territoire étranger repasseront la frontière, se placeront sous l'autorité du chef de l'opération militaire pour continuer chez nous une poursuite énergique contre MOPOIE. N'ayant aucun officier à ma disposition et vu l'urgence, j'ai commissionné l'agent militaire DE VILLEGAS pour la conduite de l'opération. J'ai demandé au Commissaire de district du Bas-Uele de prévoir le cas où MOPOIE passerait dans son territoire; il suffirait, à mon avis, dans ce cas, à ce fonctionnaire de désigner un chef d'expédition qui remplacerait M. DE VILLEGAS. Le cas de MOPOIE fera jaillir aux yeux du Gouvernement la lacune qui existe dans la loi sur les opérations militaires (157).

Le même jour, le Vice-Gouverneur Général de la Province Orientale MALFEYT donne au Commissaire de district du Bas-Uele LANDEGHEM les instructions suivantes:

Comme suite à votre communication n° 271/A.IV.G.G. du 20 février, j'ai l'honneur de vous faire savoir que j'approuve les dispositions que vous avez prises et les instructions données à l'Administrateur de Gwane. Il convient que vous donniez aux autorités françaises toute l'aide qu'elles requerraient de vous. Cette intervention peut être faite avec un certain appareil destiné à faire impression sur les indigènes et à éviter que le mouvement qui est amorcé ne prenne du développement. S'il en est temps encore, je vous autorise à retenir dans le district de l'Uele la totalité du détachement de cent hommes que je vous ai prié de diriger sur Stanleyville. Pour information, j'affecterai, tout au moins provisoirement, Bambili comme garnison à un bataillon de 3 compagnies actuellement en formation. Je ne saurais (*sic*) cependant encore vous fixer une date approximative pour son départ de Stanleyville. Je donne connaissance de la présente à votre collègue du Haut-Uele (158).

Le 6 mars 1916, le Commissaire de district du Haut-Uele HENROTIN fait un nouveau rapport au Gouverneur Général:

Subsidiairement à ma lettre n° 113/S/10 du 28 février 1916, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'il ne m'a rien été signalé de nouveau depuis cette date. Du côté anglais, l'Inspecteur du District de Tambura est à la frontière, avec 50 soldats et 200 indigènes, prêt à porter toute l'aide que les autorités françaises voudront bien lui demander. Le Capitaine LEBOUÇ a donné des ordres pour la concentration de ses tirailleurs; les Français ont recours également à l'emploi d'indigènes armés de fusils à tir rapide, de fusils à piston, de lances, etc. La révolte de MOPOIE nous a révélé une fois de plus l'excellent état d'esprit des populations envers nos institutions. Pour citer un fait concret, hier 5 courant, le chef RENZI m'a dépêché un émissaire pour me demander pourquoi je ne faisais pas appel à lui pour marcher contre MOPOIE; il sait sans doute que les Français et les Anglais utilisent de purs indigènes pour cette répression; j'ai tranquilisé RENZI en lui disant que la palabre n'était pas très importante et que nos forces suffisaient, mais que je prenais acte de cette preuve de loyalisme. Il est certain que la conduite de MOPOIE a donné l'occasion de montrer aux populations et aux chefs puissants de l'Uele, qui pouvaient encore avoir des arrière-pensées, que les trois puissances limitrophes s'uniraient dorénavant pour la répression de soulèvements indigènes et cette manifestation visible de l'accord est d'une portée considérable pour le maintien de l'ordre dans cette partie de l'Afrique (159).

Le 13 mars 1916, le Vice-Gouverneur Général MALFEYT annonce au Commissaire de district du Haut-Uele HENROTIN et au

Commissaire de district du Bas-Uele LANDEGHEM qu'il approuve les mesures prises, que le Capitaine-commandant FREDRIKSEN est tout désigné pour diriger l'opération et qu'il faut lui envoyer des renforts (160).

Le 15 mars 1916, un détachement britannique de 80 soldats réguliers accompagnés de 200 auxiliaires, dirigé par le Major WHITE de Tambura, se trouve solidement installé depuis quelques jours au village Mazana, à 22 km au nord-est du village de MOPOIE, en territoire français. Il est chargé de barrer éventuellement la retraite du Sultan MOPOIE vers le Bahr-el-Ghazal. Le même jour, les forces françaises, composées de deux groupes de tirailleurs français (80 hommes et 4 Européens) et dirigées par le Capitaine LEBouc, Commandant de la Circonscription du Haut M'Bomou, se trouvent concentrées aux environs du village du chef OGBO, à 75 km environ au nord-ouest du village de MOPOIE. Le premier sous-officier TARTE, avec 37 hommes du poste de Gwane, fait partie de la colonne française (161).

La colonne belge, composée de 250 hommes, munis chacun de 100 cartouches, est sous les ordres de l'agent militaire DE VILLEGAS; elle est divisée en 4 pelotons: DE VILLEGAS avec 50 hommes (Haut-Uele); le sous-officier GILS avec 50 hommes (Haut-Uele); l'agent militaire LEROY avec 75 hommes (Bas-Uele); le sous-officier PINET avec 75 hommes (Bas-Uele). En outre, le Docteur FAUCONNIER et une cinquantaine de porteurs accompagnent la colonne. Celle-ci, partie le 14 mars de Bangaro-Bomu, doit gagner le village de TABORO, mais, par suite d'une erreur des guides indigènes, elle arrive beaucoup plus bas sur la rive gauche du Bomu. Le sous-officier PINET, malade, confie le commandement de son peloton au sergent-major BWANA et retourne à Bangaro-Bomu. Le Capitaine-commandant FREDRIKSEN rejoint la colonne dans la nuit et en prend le commandement le 15 mars au matin. Les troupes belgo-congolaises reprennent leur marche pour entrer en territoire français près du village Balem-bia; à 13 heures, elles passent la rivière Biabinza près du Bomu et pénètrent dans la chefferie de MOPOIE; elles poursuivent ensuite leur marche vers l'est et traversent plusieurs villages abandonnés. Vers 17 h 30, trois sentinelles, placées par MOPOIE pour surveiller la route, ouvrent le feu sur la colonne; une des sentinel-

les est abattue, les autres prennent la fuite. A 17 h 45, les troupes harassées de fatigue campent auprès du ruisseau Nafouio (162).

Le 16 mars, la colonne de FREDRIKSEN, en formation de marche défensive, passe le ruisseau Nafouio et entre dans une forêt assez épaisse, coupée de clairières. Des indigènes de MOPOIE tiraillent à l'avant de la colonne dans le but de retarder sa marche. Vers 8 h 30, la colonne arrive au bord d'une grande cuvette où se trouvent plusieurs villages abandonnés. Elle est rejointe par le chef français YEKPASIRA, à la tête d'une quarantaine d'indigènes armés de fusils perfectionnés et de fusils à piston ainsi que d'une centaine de lanciers basiri. YEKPASIRA apporte une lettre du Capitaine LEBouc prescrivant une nouvelle jonction des colonnes belge et française entre les ruisseaux Nassari et M'Boumo. Vers 9 h 45, les troupes de FREDRIKSEN et de YEKPASIRA mettent en fuite une soixantaine de fusiliers de MOPOIE BANGEZEGINO qui leur avaient tendu une embuscade entre les ruisseaux Singuïete et Pomba. Deux heures plus tard, une cinquantaine de fusiliers de MOPOIE, groupés près du ruisseau Nassari, battent en retraite à l'arrivée de la colonne. A 12 h 10, FREDRIKSEN est rejoint par la colonne française (60 hommes armés de fusils), dirigée par le Capitaine LEBouc et comprenant également plusieurs centaines de pistonniers et de lanciers indigènes. L'ensemble des forces alliées campe un peu à l'ouest de la Nassari. Pendant la nuit, les indigènes de MOPOIE tiraillent sans grand succès sur le campement (163).

Le 17 mars, les troupes alliées reprennent leur marche sur le village de MOPOIE. Tous les villages rencontrés sont déserts. Le calme est absolu. A 12 h 30, la colonne s'arrête dans une vaste clairière, au nord-est de Takwali, et s'organise alors en deux carrés: un carré de combat et un carré de bagages. A 13 h 10, elle reprend sa marche dans sa nouvelle formation. Dix minutes plus tard, les troupes de MOPOIE ouvrent le feu sur la colonne qui riposte. Le Sultan MOPOIE ayant été blessé, l'ennemi lâche pied et bat en retraite dans une forêt dense et quasi impénétrable. FREDRIKSEN ordonne de cesser le feu en vue d'arrêter un gaspillage dispendieux de munitions. On découvre la chaise de MOPOIE, quatre drapeaux, des munitions abandonnées et quelques cadavres. A 14 h 30, la colonne est reformée, mais tous les hommes

sont exténués. A 18 h 20, les forces alliées arrêtent la poursuite et campent près de la Zamba (164).

Le 18 mars, les troupes anglaises opèrent leur jonction avec les forces franco-belges. On devait alors apprendre que le détachement britannique du Major WHITE s'était emparé le 16 mars du village de MOPOIE et que, le lendemain, il avait repoussé plusieurs attaques des troupes du Sultan rebelle (165).

Durant la seconde quinzaine de mars, les forces alliées occupent le territoire de MOPOIE avec l'aide de leurs contingents indigènes et organisent de nombreuses reconnaissances en vue de s'emparer de la personne du Sultan (166).

Le 1<sup>er</sup> avril 1916, le Vice-Gouverneur Général MALFEYT envoie le télégramme suivant au Gouverneur Général:

FREDRIKSSSEN avec un détachement belge dans une première rencontre a battu et mis en fuite Sultan MOPOIE. (Sé) MALFEYT (167).

Le 16 avril 1916, le Capitaine LEBouc annonce au Commissaire de district du Haut-Uele HENROTIN la mort du Sultan MOPOIE BANGEZEGINO:

Je suis heureux de vous faire savoir que le bandit MOPOIE BANGEZEGINO n'existe plus. Le 14 avril dernier, j'apprenais qu'il avait été aperçu près du village d'un de ses fidèles et avait cherché à persuader celui-ci de rassembler ses bazinguers. C'était la deuxième tentative qu'il faisait pour se reconstituer un noyau de partisans armés. J'envoyai un détachement armé de quelques tirailleurs sous le commandement d'un sergent indigène et, le 15, à la pointe du jour, MOPOIE était capturé, non sans avoir cherché à se défendre à coups de revolver. Vers la chute du jour, comme il passait près de son village, ou plutôt de son emplacement, car celui-ci avait été détruit et rasé, il chercha à s'enfuir et fut alors décimé par les tirailleurs. Je sais que vous vous réjouirez comme moi de la fin de ce triste bandit dont le souvenir restera historique dans le Haut-Oubangui tant sur une rive que sur l'autre du fleuve M'Bomou. Je suis heureux de vous rappeler ici que ce résultat a été atteint grâce au concours des troupes du Haut-Uele dont je vous suis très obligé. Veuillez croire, Monsieur le Commissaire, à l'assurance de ma considération la plus distinguée. (Sé) E. LEBouc (168).

Le 6 mai 1916, le Vice-Gouverneur Général MALFEYT télégraphie la nouvelle de la mort de MOPOIE au Gouverneur Général:

MOPOIE tué 15 avril territoire français. (Sé) MALFEYT (169).

Le 29 mai 1916, le Ministre des Colonies RENKIN félicite le Gouverneur Général de l'heureuse issue de la campagne. Il estime que

(...) le Capitaine FREDRIKSSSEN a fait preuve d'initiative et de clairvoyance en prenant immédiatement et sans crainte des responsabilités les mesures rendues urgentes par la rébellion du Sultan MOPOIE.

Enfin, il annonce au Gouvernement Général qu'il vient de recevoir officiellement les remerciements du Gouvernement français (170).

Il nous faut également signaler un échange de lettres entre le Vice-Gouverneur Général et le Commissaire de district du Bas-Uele concernant un voyage entrepris par ce dernier au Congo français à l'époque de l'insurrection du Sultan MOPOIE. Le 20 décembre 1916, le Commissaire de district du Bas-Uele LANDEGHEM envoie au Vice-Gouverneur la lettre suivante:

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que j'ai été péniblement surpris de la teneur du 3<sup>e</sup> paragraphe de votre lettre rappelée ci-contre. Le commentaire qui ne laisse pas d'être désobligeant pour moi, d'autant plus qu'il est connu par mes sous-ordres par le fait qu'il s'agit d'une question financière, où l'affaire MOPOIE elle-même n'aurait pas dû intervenir, me laisse supposer, Monsieur le Vice-Gouverneur Général, que le rédacteur de cette lettre a surpris votre bonne foi. Il ne saurait entrer dans mes intentions de revenir sur la part que chacun a eue dans la réussite d'une opération qui a valu à notre Gouvernement comme à nous-mêmes des remerciements de la part du Gouvernement français. Par votre lettre n° 1067/A du 28 février 1916 répondant à la mienne n° 271/AI du 20 du même mois où je vous annonçais mon départ, vous avez pleinement approuvé mes dispositions prises. Dans la suite, je vous ai tenu au courant de tout ce que j'ai fait sans qu'aucune remarque ne m'ait été faite. Il n'est donc pas possible, Monsieur le Vice-Gouverneur Général, puisque vous avez jusqu'ici approuvé ma ligne de conduite, que vous ayez considéré mon voyage comme superflu. C'est ce qui me fait dire que votre bonne foi a été surprise. Je me permets très respectueusement de vous demander, Monsieur le Vice-Gouverneur Général, de bien vouloir me faire connaître la suite que vous daignerez réserver à la présente (171).

Le 11 janvier 1917, le Commissaire Général ff. de Vice-Gouverneur Général A. BERTRAND répond au Commissaire de district LANDEGHEM:

Comme suite à votre lettre 1542/AI du 20/12/16, j'ai l'honneur de vous faire savoir que c'est en pleine connaissance de cause que je vous ai écrit mon n° 1376/B. Vous m'aviez appris (n° 271/AI) que pendant que nos

troupes allaient appuyer l'action répressive conduite par nos voisins contre MOPOIE en révolte, vous alliez vous installer à Gwane. J'ai approuvé sans restriction. Ultérieurement vous m'avez appris que, traversant une partie du district du Haut-Uele, vous aviez poussé jusque près des confins du Bahr el Ghazal. Les conséquences de ce voyage ayant été indifférentes, je ne crus pas nécessaire de vous faire aucune remarque. Mais c'est vous qui êtes revenu sur la question en proposant de faire supporter par le Gouvernement français vos frais de portage. J'ai été naturellement amené à vous donner les motifs de mon avis défavorable. Votre collègue du Haut-Uele était incontestablement plus justifié que vous à prendre contact avec les autorités françaises puisque les premières répercussions des troubles qui avaient éclaté devaient nécessairement se produire dans les territoires soumis à sa juridiction. Supposons qu'il l'ait fait, ce qui n'est pas inconcevable puisque vous l'avez fait vous-même, votre thèse m'amènerait directement à faire présenter au Gouvernement français une note à payer pour frais de voyage de toutes les hautes autorités territoriales belges du nord de la Colonie. J'ai l'impression que cette démarche lui causerait une certaine surprise. Je ne vois donc pas ce que vous pouvez trouver de désobligeant dans la remarque que je vous ai faite sans aucune insistance à savoir que j'ai considéré votre voyage comme superflu (172).

## 6. Conclusion

Après la mort de MOPOIE, le calme revient dans son ancienne chefferie. En 1917 et en 1918, le chef BOELI fait preuve d'une grande activité; en 1919, il se rend, toutefois, coupable d'arrestations arbitraires et de sévices envers ses femmes. En 1923, les différentes chefferies créées sur l'ancien domaine de MOPOIE sont réunies dans le secteur des Anunga. En 1924, ce secteur fonctionne parfaitement sous la direction de BOELI. En 1926, l'Administration territoriale constate que BOELI a tendance à vouloir exercer un pouvoir absolu sur ses sujets. Le 13 février 1930, les chefferies du secteur des Anunga sont rattachées à la chefferie BOELI (173).

Après la mort du chef BOELI, le 7 avril 1934, son fils aîné SORO le remplace à la tête de la chefferie et est investi officiellement le 24 mai. Le 4 juin, un arrêté du Commissaire de district de l'Uele décide que la chefferie BOELI portera désormais le nom de MOPOIE. Le 1<sup>er</sup> juillet 1935, la chefferie MOPOIE passe au territoire d'Ango (174).

Le chef SORO, neveu du grand Sultan MOPOIE, fait, dès le début, preuve d'énergie et réprime toutes les tentatives d'in-subordination émanant de ses grands notables. Il est énergiquement soutenu par l'autorité territoriale. En 1941, un P.V. est, cependant, dressé à sa charge pour voies de fait sur la personne d'une de ses épouses coutumières. A la demande du Commissaire de district de l'Uele P. BOUGNET, l'affaire est classée (175). En 1959, SORO dirigeait toujours avec une grande pondération la chefferie MOPOIE.

## NOTES

(1) Cfr SALMON (P.): La reconnaissance Graziani chez les sultans du nord de l'Uele, dans *Travaux de la mission interdisciplinaire des Ueles* (8<sup>e</sup> Section) (n° 8, publ. CEMUBAC, n° 70, Bruxelles, 1963, p. 11); SALMON (P.): Récits historiques Zande, dans *Bulletin des Séances de l'Académie royale des sciences d'Ou-tre-Mer* (t. XI, fasc. 4, Bruxelles, 1965, p. 858-861).

(2) Cfr SALMON (P.): La reconnaissance Graziani (p. 11-12).

(3) Cfr SALMON (P.) (*op. cit.*, p. 12-13).

(4) Cfr SALMON (P.) (*op. cit.*, p. 13 sqq.).

(5) BERTRAND (A.), dans CALONNE-BEAUFAICT (A. DE): Azande, Introduction à une ethnographie générale des Bassins de l'Ubangi-Uele et de l'Aruwimi (Bruxelles, 1921, p. 49, n. 1.): « En 1915, Mopoï, croyant pouvoir tirer profit des réductions d'effectifs provoquées par la guerre européenne, se souleva contre l'autorité française. Il fut battu par un corps franco-belge réuni à la hâte, s'enfuit dans la brousse et fut tué dans une rencontre avec un détachement français lancé à sa poursuite »; BERTRAND (A.): La fin de la puissance Azande, dans *Bulletin des Séances de l'Institut royal colonial belge, Section des sciences morales et politiques* (t. XIV, fasc. 2, Bruxelles 1943, p. 280): « La fin d'Ingezegino fut malheureuse. En 1914, la guerre européenne et la réduction consécutive des effectifs d'occupation des régions où il se sentait encerclé lui parurent une occasion favorable pour reprendre son indépendance. Quelques semaines après, attaqué par des colonnes française, belge et anglaise, il était tué dans une rencontre avec une patrouille française. »

(6) HUTEREAU (A.): Histoire des peuplades de l'Uele et de l'Ubangi (Bruxelles, 1922, p. 191).

(7) LOTAR (R.P.L.): La grande chronique de l'Uele, dans *Mémoires in-8<sup>e</sup> de l'Institut royal colonial belge, Section des sciences morales et politiques* (t. XIV, fasc. 1, Bruxelles, 1946, p. 353). — Cfr aussi DIJKMAN (B.): Korte Geschiedenis van de bevolking der bestuurgebieden van Bondo en Ango (Anvers, 1953, p. 68-69).

(8) COOSEMANS (M.): Mopoie Bangezegino, dans *Biographie Coloniale Belge* (tome II, Bruxelles, 1951, col. 720).

(9) EVANS-PRITCHARD (E.E.): An Historical Introduction to a Study of Zande Society, dans *African Studies* (vol. 17, n° 1, Londres, 1958, p. 9): « Mukpoi continued to worry all his neighbours till, in 1911, the Belgians forced him to flee to his old territories to the north of the Mbomu, where, in 1915, he rebelled against the French, who shot him in a fight. »

(10) THURIAUX-HENNEBERT (A.): Les Zande dans l'histoire du Bahr el Ghazal et de l'Equatoria (Bruxelles, 1964, p. 287): « Plus à l'est, l'Anunga Mopoi-Bangezegino regagne lui aussi, en 1911, ses anciens territoires au nord du Bomu mais il ne se soumet pas et est tué en 1915 dans une rencontre avec un détachement français. »

(11) On trouvera un bref résumé de cette carrière dans SALMON (P.): Les carnets de campagne de Georges Bricusse (6 février 1894-18 juillet 1896), dans *Travaux de la mission interdisciplinaire des Ueles* (8<sup>e</sup> Section) (n° 10, publ. CEMUBAC, n° 76, Bruxelles, 1966, p. 83-84, n. 1).

(12) Voici le tableau généalogique de MOPOIE BANGEZEGINO:  
 NGURA (NGARA) (fin du XVIII<sup>e</sup> siècle)

|  
 MABENGE (début du XIX<sup>e</sup> siècle)

|  
 NUNGA († vers 1835)

|  
 MOPOIE MOKRU (ou MUKPOY) (alias MOFIO) († après 1870)

|  
 MOPOIE BANGEZEGINO (ou MUKPOY-NGBWANGADZEGINO)

Cfr STOCKER (J.): Rapport sur la chefferie Boeli (Doruma, le 28 octobre 1915, p. 1, Arch. Prov. Orient. A.I.M.O.); CALONNE-BEAUFAICT (A. DE) (*op. cit.*, p. 40 et 52); VANDEN PLAS (V.-H.): La langue des Azande (vol. I, Gand, p. 56); HUTEREAU (A.) (*op. cit.*, p. 197-201); EVANS-PRITCHARD (E.E.) (*op. cit.*, p. 8); THURIAUX-HENNEBERT (A.) (*op. cit.*, p. 301).

(13) MEULENAER (CH. DE): Notice sommaire sur les Sultans Azande (Isiro, le 3 septembre 1912, p. 11-12, Archives du Territoire de Dungu). — BANGEZEGINO signifierait « celui qui ne veut pas du blanc ». Cfr Rapport sur la fondation d'un poste dans la région du Bomu et sur un voyage dans les territoires des chefs EFFULU, SASA et MOPOIE fait à Sili, le 21 décembre 1908, du Commissaire Général de l'Uele TOMBEUR au Gouverneur Général (copie) (Archives de la République du Congo, 1758/9570).

(14) Cfr STOCKER (J.) (*op. cit.*, p. 1, Arch. Prov. Orient. A.I.M.O.); HUTEREAU (A.) (*op. cit.*, p. 199-200, n. 1); COOSEMANS (M.) (*op. cit.*, col. 718); THURIAUX-HENNEBERT (A.) (*op. cit.*, p. 28-30 et 56).

(15) Cfr STOCKER (J.) (*op. cit.*, p. 1, Arch. Prov. Orient. A.I.M.O.); HUTEREAU (A.) (*op. cit.*, 198-200); COOSEMANS (M.) (*op. cit.*, col. 718); EVANS-PRITCHARD (E.E.) (*op. cit.*, p. 8); SALMON (P.): La reconnaissance Graziani (p. 14-15); THURIAUX-HENNEBERT (A.) (*op. cit.*, p. 58-59).

(16) Cfr HUTEREAU (A.) (*op. cit.*, p. 201).

(17) Cfr THURIAUX-HENNEBERT (A.) (*op. cit.*, p. 62).

(18) Suivant HUTEREAU (A.) (*op. cit.*, p. 202-203), MOPOIE MOKRU aurait eu dix-huit fils: ZEMOY (ou MOZERENGA), PWAY, RENZI, KINANSA, POPO (ou PWOPWO, POPWA), MOKUTU, WANDO, POYO, KOBANI, MOPOIE BANGEZEGINO, INUE, GAMBA, GE, GISORU, VURAGO, MOPOYENI, DAMBA et BALI (ou BOELI).

(19) Cfr SALMON (P.) (*op. cit.*, p. 15); THURIAUX-HENNEBERT (A.) (*op. cit.*, p. 95, 105 et 125).

(20) Cfr HUTEREAU (A.) (*op. cit.*, p. 203). — D'après CALONNE-BEAUFAICT (A. DE) (*op. cit.*, p. 45), PWOPWO s'était allié aux Arabes contre NDORUMA qui avait été refoulé vers le sud-est.

(21) Cfr THURIAUX-HENNEBERT (A.) (*op. cit.*, p. 113 et 126).

(22) Cfr STOCKER (J.) (*op. cit.*, p. 1, Arch. Prov. Orient. A.I.M.O.); COLINET (P.): Les Basiri (Doruma, juillet 1932, p. 3, Arch. Prov. Orient. A.I.M.O.). — Deux exemplaires de cette dernière étude existent aussi aux Archives de la République du Congo (à Léopoldville). Voir à ce sujet: Documents pour servir à la connaissance des populations du Congo belge (A.C.B., n° 2, Léopoldville, 1958, p. 76, n° 45). — D'après MEULENAER (CH. DE) (*op. cit.*, p. 12), « c'est par l'intrigue et la force » que MOPOIE BANGEZEGINO parvint à s'emparer de la succession de son père.

(23) Voici un récit du sultan DJABIR recueilli par le Commandant DELANGHE en 1894 qui corrobore la tradition des Basiri concernant la mort de RAFAI: « Les n'Zengés ou Dinkas sont installés entre le Bahr-el-Arab et le Bahr-el-Diours et la ligne de faite Congo-Nil; la population est forte et très guerrière. Elle a tué mille Derviches et a fait une guerre terrible à RAFAY-BEY, auparavant. Celui-ci, attaqué dans sa zériba provisoire, se vit abandonné par ses soldats qui prirent la fuite. Les Dinkas avaient franchi les abattis et fait irruption dans le camp où RAFAY resta presque seul, ne voulant pas reculer. DJABIR raconte que ce chef turc du Darfour ne put être tué à coups de lances!!! par suite des amulettes qui le protégeaient: il fut tué à coups de massue. Les n'Zengés auraient pris huit cents fusils; ils possèdent beaucoup de bétail que les Derviches n'ont jamais pu enlever à cause de la terrible résistance des gens de ce pays. » Cfr MULLER (E.): Ouelle terre d'héroïsme (Bruxelles, 1941, p. 230).

(24) COLINET (P.) (*op. cit.*, p. 3-5, Arch. Prov. Orient. A.I.M.O.). Cet auteur conclut son récit en remarquant que « Les Basiri accordent une sorte de vénération mystique à cet aventureux NOMELE, qui faillit rendre à leur race l'autonomie qu'elle avait perdue. Ils considèrent cet audacieux comme une sorte de héros national, et nul doute que plus d'un vieux Basiri, se rémémorant ces péripéties, ne regrette la conclusion lamentable de cette geste. Les Anunga, eux, se glorifient de cet épisode de leur histoire qui leur paraît plus grand du fait de son rapprochement. »

(25) Cfr SALMON (P.) (*op. cit.*, p. 18).

(26) Cfr CALONNE-BEAUFAICT (A. DE) (*op. cit.*, p. 45); SALMON (P.) (*op. cit.*, p. 18); THURIAUX-HENNEBERT (A.) (*op. cit.*, p. 206-207). — D'après MEULENAER (CH. DE) (*op. cit.*, p. 12, Archives du Territoire de Dungu), le fils aîné de SEMIO trouva la mort au cours de cette campagne.

(27) Cfr SALMON (P.) (*op. cit.*, p. 19); THURIAUX-HENNEBERT (A.) (*op. cit.*, p. 184-185).

(28) Cfr LOTAR (R.P.L.) (*op. cit.*, p. 19-25); THURIAUX-HENNEBERT (A.): L'expédition du commissaire de district Léon Roget au nord de l'Uele (mai-juin 1890) d'après des documents inédits, dans *Bulletin des Séances de l'Académie royale des sciences d'Outre-Mer* (t. VIII, fasc. 4, Bruxelles, 1962, p. 559 sqq.).

(29) Cfr SALMON (P.) (*op. cit.*, p. 20-21); THURIAUX-HENNEBERT (A.) (*op. cit.*, p. 206).

(30) Cfr COOSEMANS (M.) (*op. cit.*, col. 718); THURIAUX-HENNEBERT (A.) (*op. cit.*, p. 207 et p. 262).

(31) COOSEMANS (M.) (*op. cit.*, col. 718).

(32) Cfr MEULENAER (CH. DE): L'occupation étrangère (et belge) du Haut-Bomu (s.d., p. 4, Archives du Territoire de Poko). Deux exemplaires de cette étude se trouvent aussi aux Archives de la République du Congo (voir A.C.B., n° 2, Léopoldville, 1958, p. 140, n° 461). Cfr aussi GRÉGOIRE: Historique du territoire de Niangara (Niangara, le 1<sup>er</sup> avril 1925, p. 5, Arch. Prov. Orient. A.I.M.O.), qui emprunte de longs passages à l'étude précédente sans citer sa source. Deux exemplaires de cette notice sont également conservés aux Archives de la République du Congo (voir A.C.B., n° 2, p. 142, n° 472). Cfr encore LOTAR (R.P.L.): La grande chronique du Bomu, dans *Mémoires in-8° de l'Institut royal colonial belge, Section des sciences morales et politiques* (t. IX, fasc. 3, Bruxelles, 1940, p. 122); La grande chronique de l'Uele (*op. cit.*, p. 213); COOSEMANS (M.) (*op. cit.*, col. 719); SALMON (P.) (*op. cit.*, p. 23); THURIAUX-HENNEBERT (A.) (*op. cit.*, p. 252-253).

(33) Cfr HUTEREAU (A.) (*op. cit.*, p. 203); LOTAR (R.P.L.) (*op. cit.*, p. 213-218); SALMON (P.) (*op. cit.*, p. 23); Récits historiques Zande (*op. cit.*, p. 854 et 866); THURIAUX-HENNEBERT (A.) (*op. cit.*, p. 262). — CALONNE-BEAUFAICT (A. DE) (*op. cit.*, p. 61) situe erronément ce massacre en 1896.

(34) Cfr HUTEREAU (A.) (*op. cit.*, p. 204); THURIAUX-HENNEBERT (A.) (*op. cit.*, p. 263).

(35) Cfr CALONNE-BEAUFAICT (A. DE) (*op. cit.*, p. 48-51); COOSEMANS (M.) (*op. cit.*, col. 719); EVANS-PRITCHARD (E.E.) (*op. cit.*, p. 9); SALMON (P.) (*op. cit.*, p. 21); THURIAUX-HENNEBERT (A.) (*op. cit.*, p. 263).

(36) CALONNE-BEAUFAICT (A. DE) (*op. cit.*, p. 48). Cfr HUTEREAU (A.) (*op. cit.*, p. 205).

(37) Cfr MEULENAER (CH. DE): Notice sommaire sur les Sultans Azande (*op. cit.*, p. 12, Archives du Territoire de Dungu); HUTEREAU (A.) (*op. cit.*, p. 205); LOTAR (R.P.L.) (*op. cit.*, p. 353).

(38) Cfr CALONNE-BEAUFAICT (A. DE) (*op. cit.*, p. 48-49); HUTEREAU (A.) (*op. cit.*, p. 190); COOSEMANS (M.) (*op. cit.*, col. 719); EVANS-PRITCHARD (E.E.) (*op. cit.*, p. 9); THURIAUX-HENNEBERT (A.) (*op. cit.*, p. 263).

(39) Cfr SALMON (P.) (*op. cit.*, p. 32); THURIAUX-HENNEBERT (A.) (*op. cit.*, p. 266).

(40) THURIAUX-HENNEBERT (A.) (*op. cit.*, p. 268).

(41) Cfr CALONNE-BEAUFAICT (A. DE) (*op. cit.*, p. 61); HUTEREAU (A.) (*op. cit.*, p. 174 et 205); LOTAR (R.P.L.) (*op. cit.*, p. 240-246); COOSEMANS (M.) (*op. cit.*, col. 719); THURIAUX-HENNEBERT (A.) (*op. cit.*, p. 268-270); SALMON (P.): Récits historiques Zande (*op. cit.*, p. 854 et 866); Les carnets de campagne de Georges Bricusse (*op. cit.*, p. 124).

(42) Cfr LOTAR (R.P.L.) (*op. cit.*, p. 250-251); COOSEMANS (M.) (*op. cit.*, col. 719-720); THURIAUX-HENNEBERT (A.) (*op. cit.*, p. 268-269).

(43) Cfr HUTEREAU (A.) (*op. cit.*, p. 205-206); EVANS-PRITCHARD (E.E.) (*op. cit.*, p. 9).

(44) Cfr CALONNE-BEAUFAICT (A. DE) (*op. cit.*, p. 49).

(45) Cfr STOCKER (J.) (*op. cit.*, p. 1, Arch. Orient. A.I.M.O.); CALONNE-BEAUFAICT (A. DE) (*op. cit.*, p. 49); HUTEREAU (A.) (*op. cit.*, p. 190); COOSEMANS (M.) (*op. cit.*, col. 720); THURIAUX-HENNEBERT (A.) (*op. cit.*, p. 263). — Cfr aussi Lettre personnelle datée de Niangara, le 25 avril 1899, du Chef de zone de l'Uere-Bomu J. LAHAYE à J. HENRY (Archives du Musée Royal de l'Afrique Centrale, Papiers Josué HENRY DE LA LINDI, 188/520), où J. LAHAYE, Chef de zone de l'Uere-Bomu depuis mars 1897, affirme que l'Uele est calme. Il se plaint, cependant, de ce que le Gouvernement exige une production de plus en plus élevée de caoutchouc. Il descend le lendemain vers Suronga. « A Suronga, écrit-il, je veux voir de près les faits et gestes d'un grand chef Azande appelé MOPOIE et qui a, paraît-il, construit une forte zériba. — Les quelques 20 à 30 Albinis qu'il a repris aux successeurs de M'BILI (assassin de BONVALET et DEVOS) ne doivent pas être étrangers à cette mesure de précaution. Ah! si tu pouvais venir balayer tous ces braves sultans! ».

(46) Cfr STOCKER (J.) (*op. cit.*, p. 1, Arch. Prov. Orient. A.I.M.O.); CALONNE-BEAUFAICT (A. DE) (*op. cit.*, p. 49); HUTEREAU (A.) (*op. cit.*, p. 190-191); COOSEMANS (M.) (*op. cit.*, col. 720).

(47) Cfr STOCKER (J.) (*op. cit.*, p. 2, Arch. Prov. Orient. A.I.M.O.); CALONNE-BEAUFAICT (A. DE) (*op. cit.*, p. 49); P.V. 145 (*Chefferie Mopoi*) (Ango, 1935, p. 1, Archives du Territoire d'Ango).

(48) Cfr HANOLET (L.): Rapport Z (Redjaf, le 2 octobre 1902, p. 2, Archives du District de Buta). — Voir aussi à ce sujet SALMON (P.): La reconnaissance Graziani (p. 34-37).

(49) Cfr STOCKER (J.) (*op. cit.*, p. 2, Arch. Prov. Orient. A.I.M.O.); P.V. 145 (*op. cit.*, p. 1, Archives du Territoire d'Ango) dont l'auteur emprunte son information à l'étude de STOCKER (J.).

(50) Cfr Lettre 1195 du 27 juillet 1906 concernant la présence de Français aux sources du Bomu (Correspondance A. BAERTS-LEOPOLD II, Archives du Ministère des Affaires Etrangères, Affaires Africaines, I.R.C.B. 722).

(51) Cfr Lettre 1381 du 1<sup>er</sup> septembre 1906 au sujet du sultan MOPOIE (Correspondance A. BAERTS-LEOPOLD II, Archives du Ministère des Affaires Etrangères, Affaires Africaines, I.R.C.B. 722): « Le major CARTEN a répondu à M. GILSON au sujet de la plainte que le fourbe de sultan MOPOIE avait adressée au fonctionnaire anglais: « Votre lettre au sujet de MOPOIE est des plus utiles. Il doit

être sévèrement puni. Je porte la chose à la connaissance du quartier général. Il nous dit tout bonnement des mensonges à tous deux. Je vous ferai connaître ce qui sera décidé éventuellement. »

(52) *Cfr* STOCKER (J.) (*op. cit.*, p. 2, Arch. Prov. Orient. A.I.M.O.).

(53) *Cfr* Lettre n° 453 datée de la rivière Sili, le 24 septembre 1907, du Chef de zone de la Gurba-Dungu CH. DE MEULENAER au Gouverneur Général (copie) (Archives du Ministère des Affaires Etrangères, Affaires Africaines, A.I. 1372). Trois copies annexes (le rapport rédigé par CH. DE MEULENAER, l'itinéraire de la reconnaissance et une notice du lieutenant NYBLOM) accompagnent cette lettre qui annonce l'établissement prochain d'un poste sur la rivière Sili. Nous utilisons principalement ici les informations contenues dans le rapport de CH. DE MEULENAER.

(54) *Cfr* Rapport cité ci-dessus. Voir aussi à ce sujet Lettre datée de Sili, le 29 septembre 1908, du chef de poste VAN HENDE au Commissaire Général TOMBEUR (copie) (Archives du Ministère des Affaires Etrangères, Affaires Africaines, A.I. 1372): « Après le meurtre du fils de SASA par MOPOIE, ce dernier a fui la vengeance de SASA en passant le Bomu et en descendant vers le Sud pour se rapprocher de l'Uele. La date de l'exode de MOPOIE est difficile à déterminer mais il est certain que lors du massacre de la colonne du capitaine JANSSENS et du sous-officier VAN HOLSBECK par le chef DORUMA en février 1895, MOPOIE n'avait pas quitté le territoire du Congo français; en 1902, ce chef était très connu déjà au poste de Suronga. »

(55) Rapport cité ci-dessus. — Remarquons, cependant, que MOPOIE BANGEZEGINO figure avec la mention « vient de faire sa soumission à l'Etat » sur la « Liste des chefs indigènes non encore investis, installés dans le territoire de la zone Gurba-Dungu » Annexe à la lettre n° 174, datée de Dungu, le 3 février 1908, du Chef de zone de la Gurba-Dungu CH. DE MEULENAER au Gouverneur Général (original) (Archives de la République du Congo, 1671/9284).

(56) Rapport cité ci-dessus.

(57) Rapport cité ci-dessus.

(58) *Cfr Rappports mensuels sur la situation générale* (juin, juillet 1908). District de l'Uele. Zone de la Gurba-Dungu (Archives de la République du Congo, 1764/9585).

(59) *Cfr Rapport politique* (août 1908). District de l'Uele. Zone de la Gurba-Dungu. Station de Sili (Archives de la République du Congo, 1773/9608).

(60) *Cfr* Lettre n° 2212 datée de Bambili, le 29 octobre 1908, du Commissaire Général TOMBEUR au Gouverneur Général (copie) (Archives du Ministère des Affaires Etrangères, Affaires Africaines, A.I. 1372). — Nous n'avons aucun autre renseignement au sujet de cette dette d'un agent de l'Etat envers MOPOIE.

(61) *Cfr* Lettre citée ci-dessus.

(62) *Cfr Rappports mensuels sur la situation générale* (septembre, octobre 1908). District de l'Uele. Zone de la Gurba-Dungu (Archives de la République du Congo, 1764/9585); *Rappports politiques* (septembre, octobre 1908). District de l'Uele. Zone de la Gurba-Dungu. Station de Sili (Archives de la République du Congo, 1773/9608).

(63) *Cfr* Lettre citée ci-dessus.

(64) *Cfr Rapport annuel* (année 1908). District de l'Uele. Zone de l'Uere-Bili (Rédigé au poste de l'Assa, le 29 novembre 1908, par le Chef de zone GOEBEL, n° 8 R, copie) (Archives du Ministère des Affaires Etrangères, Affaires Africaines, A.I. 1371).

(65) Rapport sur la fondation d'un poste dans la région du Bomu et sur un voyage dans les territoires des chefs EFFULU, SASA et MOPOIE fait à Sili, le 21 décembre 1908, du Commissaire Général de l'Uele TOMBEUR au Gouverneur Général (copie) (Archives de la République du Congo, 1758/9570).

(66) Rapport cité ci-dessus. *Cfr* SALMON (P.) (*op. cit.*, p. 84-85).

(67) *Rapport mensuel sur la situation générale* (janvier 1909). District de l'Uele. Zone de la Gurba-Dungu (Archives de la République du Congo, 1764/9585).

(68) Rapport de la situation au secteur de la Bwère fait à Niangara, le 19 janvier 1909, par le Commissaire Général de l'Uele TOMBEUR au Gouverneur Général (copie) (Archives de la République du Congo, 1721/9479). *Cfr* aussi Rapport sur l'occupation du secteur de la Bwère fait à Boma, le 10 août 1909, du Gouverneur Général au Ministre des Colonies (copie) (Archives de la République du Congo, 1721/9479).

(69) *Cfr Rapport mensuel sur la situation générale* (février 1909). District de l'Uele. Zone de la Gurba-Dungu (Archives de la République du Congo, 1764/9585).

(70) *Cfr* Rapport de reconnaissance du nouveau Sili (nouvel emplacement de Sili) fait à Nouveau Sili, le 17 mars 1909, du chef du secteur de la Bwère VAN ERMINGEN au Commissaire Général de l'Uele TOMBEUR (copie) (Archives de la République du Congo, 1721/9479).

(71) Avis et considérations, fait à Dungu, le 25 avril 1909, du Commissaire Général de l'Uele TOMBEUR au Gouverneur Général (copie) (Archives de la République du Congo, 1721/9479). — Le Commissaire Général signale aussi que le transfert du poste de Sili est achevé; il pense qu'« il en résultera une amélioration sensible dans l'occupation du secteur de la Bwère. »

(72) *Cfr Rapports mensuels sur la situation générale* (mai à décembre 1909). District de l'Uele. Zone de la Gurba-Dungu (Archives de la République du Congo, 1728/9503).

(73) Rapport sur la reconnaissance effectuée du 24 mai au 11 juin 1909 dans le nord-ouest du secteur de la Bwère, fait à Sili, le 14 juin 1909, de l'Adjoint Supérieur PREUD'HOMME au Gouverneur Général (copie) (Archives de la République du Congo, 1721/9479).

(74) *Cfr* BERTRAND (A.): La fin de la puissance Azande (*op. cit.*, p. 268-269).

(75) *Cfr* BERTRAND (A.) (*op. cit.*, p. 274-277).

(76) *Cfr Rapport mensuel sur la situation générale* (avril 1910). District de l'Uele. Zone de la Gurba-Dungu (Archives de la République du Congo, 1773/9608).

(77) *Cfr Rapport mensuel sur la situation générale* (mai 1910). District de l'Uele. Zone de la Gurba-Dungu (Archives de la République du Congo, 1773/9608); Lettre n° 138 G.L. datée de Bambili, le 29 mai 1910, du Commissaire Général BERTRAND au Gouverneur Général (original) (Archives de la République du Congo, 1721/9479).

(78) *Cfr* Lettre citée ci-dessus.

(79) *Cfr Rapport mensuel sur la situation générale* (juin 1910). District de l'Uele. Zone de la Gurba-Dungu (Archives de la République du Congo, 1773/9608).

(80) *Cfr* Lettre n° 163 G.L. datée de Dungu, le 5 juillet 1910, du Commissaire Général BERTRAND au Gouverneur Général (original) (Archives de la République du Congo, 1721/9479).

(81) Lettre n° 106, datée de Duru, le 3 juillet 1910, du Chef de secteur de la Bwère VALLO au Chef de zone de la Gurba-Dungu MILLO RIBOTTI (copie) (Archives de la République du Congo, 1721/9479).

(82) Lettre n° 171 G.L. datée de Dungu, le 9 juillet 1910, du Commissaire Général BERTRAND au Gouverneur Général (original) (Archives de la République du Congo, 1721/9479).

(83) *Cfr Rapport mensuel sur la situation générale* (juillet 1910). District de l'Uele. Zone de la Gurba-Dungu (Archives de la République du Congo, 1773/9608).

(84) Lettre n° 4257c (1<sup>re</sup> Direction) sur la situation politique dans le secteur de la Bwère datée de Boma, le 27 août 1910, du Vice-Gouverneur Général au Ministre des Colonies (minute) (Archives de la République du Congo, 1721/9479).

(85) Lettre n° 251 G.L. datée de Bambili, le 21 septembre 1910, du Commissaire Général BERTRAND au Gouverneur Général (copie) (Archives du Ministère des Affaires Etrangères, Affaires Africaines, A.I. 1373). — Cette lettre est an-

nexée à la Lettre n° 5720 c (1<sup>re</sup> Direction) sur l'Affaire MOPOIE BANGEZEGINO datée de Boma, le 8 novembre 1910, du Vice-Gouverneur Général au Ministre des Colonies (original) (Archives du Ministère des Affaires Etrangères, Affaires Africaines, A.I. 1373). — *Cfr* aussi BERTRAND (A.) (*op. cit.*, p. 269-272) qui se plaint d'une dualité dans le fonctionnement de l'administration et rappelle qu'« à côté de l'autorité territoriale, responsable de l'ordre public, se dressait l'autorité judiciaire indépendante et irresponsable dans tout ce qui n'était pas la lettre des textes légaux et la technique de ses fonctions ».

(86) Lettre datée d'Amadi, le 28 septembre 1910, du Commissaire Général de l'Uele BERTRAND au Gouverneur Général (copie) (Archives de la République du Congo, 1721/9479). — Une autre copie de cette lettre se trouve aux Archives du Ministère des Affaires Etrangères, Affaires Africaines, A.I. 1373.

(87) *Cfr* Lettre n° 873 datée d'Amadi, le 1<sup>er</sup> octobre 1910, du Commissaire Général de l'Uele BERTRAND au Gouverneur Général (original) (Archives de la République du Congo, 1721/9479).

(88) Rapport n° 282 G.L. sur la situation politique du district de l'Uele fait à Bambili, le 14 octobre 1910, du Commissaire Général BERTRAND au Gouverneur Général (copie) (Archives du Ministère des Affaires Etrangères, Affaires Africaines, A.I. 1373). — *Cfr* aussi STOCKER (J.) (*op. cit.*, p. 2, Arch. Prov. Orient. A.I.M.O.): « Après l'installation de Sili vers les sources de la rivière de ce nom, MOPOIE cesse presque entièrement ses prestations et malgré ses protestations de dévouement met tout en œuvre pour contrecarrer l'obéissance de la population aux ordres de l'autorité. Enfin, il montre une hostilité dépouillée de tout déguisement. La rumeur publique lui prête en 1910 des intentions belliqueuses contre le Gouvernement. Appelé par M. le Commissaire de district pour expliquer son attitude, il refuse de se présenter, fait passer au Congo français ses femmes et une partie de ses biens et se prépare aux hostilités. En septembre, il lance un défi à l'autorité »; P.V. 145 (*op. cit.*, p. 1, Archives du Territoire d'Ango) dont l'auteur ne fait que démarquer l'étude de STOCKER (J.).

(89) Rapport cité ci-dessus.

(90) Rapport cité ci-dessus. Je souligne.

(91) Rapport cité ci-dessus. — Cette phrase est reprise dans la Lettre n° 5629 c (1<sup>re</sup> Direction) concernant la situation politique du district de l'Uele datée de Boma, le 17 novembre 1910, du Vice-Gouverneur Général MALFEYT au Ministre des Colonies (original) (Archives du Ministère des Affaires Etrangères, Affaires Africaines, A.I. 1373).

(92) Rapport cité ci-dessus.

(93) Rapport cité ci-dessus.

(94) *Cfr* Télégramme n° 824 du Commissaire Général BERTRAND repris dans Télégramme de M. le Gouverneur Général déposé à Boma le 23 octobre 1910 et reçu ce jour à Bruxelles (copie) (Archives du Ministère des Affaires Etrangères, Affaires Africaines, A.I. 1373).

(95) Lettre n° 4972 c (1<sup>re</sup> Direction) concernant la situation dans l'Uele datée de Boma, le 19 octobre 1910, du Vice-Gouverneur Général MALFEYT au Ministre des Colonies RENKIN (original) (Archives du Ministère des Affaires Etrangères, Affaires Africaines, A.I. 1373).

(96) Lettre n° 5233 c (1<sup>re</sup> Direction) concernant la situation politique du district de l'Uele datée de Boma, le 31 octobre 1910, du Vice-Gouverneur Général MALFEYT au Ministre des Colonies RENKIN (original) (Archives du Ministère des Affaires Etrangères, Affaires Africaines, A.I. 1373).

(97) Lettre personnelle datée de Bambili, le 5 novembre 1910, du Commissaire Général A. BERTRAND à J. HENRY (Archives du Musée Royal de l'Afrique Centrale, Papiers Josué HENRY DE LA LINDI, 269/712).

(98) *Cfr* Lettre n° 5720 c (1<sup>re</sup> Direction) concernant la situation dans l'Uele datée de Boma, le 8 novembre 1910, du Vice-Gouverneur Général MALFEYT au Ministre des Colonies RENKIN (original) (Archives du Ministère des Affaires Etrangères, Affaires Africaines, A.I. 1373).

(99) *Cfr* Lettre n° sp 1844 (1<sup>re</sup> Direction Générale) concernant un régime militaire spécial dans l'Uele datée de Bruxelles, le 11 novembre 1910, du Ministre des Colonies RENKIN au Gouverneur Général (copie) (Archives du Ministère des Affaires Etrangères, Affaires Africaines, A.I. 1373). — *Cfr* aussi SALMON (P.) (*op. cit.*, p. 98).

(100) Lettre n° 313 G.L. datée de Bambili, le 11 novembre 1910, du Commissaire Général de l'Uele BERTRAND au Gouverneur Général (copie) (Archives du Ministère des Affaires Etrangères, Affaires Africaines, A.I. 1373). En annexe, on trouve la Lettre n° 8 datée de Bafuka, le 31 octobre 1910, de l'Adjoint Supérieur de l'Uele DE MEULENAER au Commissaire Général BERTRAND (copie) (Archives du Ministère des Affaires Etrangères, Affaires Africaines, A.I. 1373). Ces deux lettres sont jointes à la Lettre n° 6014 c (1<sup>re</sup> Direction) concernant la situation politique Azande-Uele datée de Boma, le 8 décembre 1910, du Vice-Gouverneur Général MALFEYT au Ministre des Colonies RENKIN (original) (Archives du Ministère des Affaires Etrangères, Affaires Africaines, A.I. 1373), où l'on souligne qu'« une entente aurait été décidée entre les chefs ZUNET, BOKOYO, DIKA, MOPOIE et SASA. »

(101) *Cfr* Lettre n° 873R datée de Boma, le 12 novembre 1910, du Vice-Gouverneur Général MALFEYT au Commissaire Général de l'Uele BERTRAND (copie) (Archives du Ministère des Affaires Etrangères, Affaires Africaines, A.I. 1373).

(102) Lettre n° 344 G.L. datée de Bambili, le 30 novembre 1910, du Commissaire Général BERTRAND au Gouverneur Général (copie) (Archives du Ministère des Affaires Etrangères, Affaires Africaines, A.I. 1372). — *Cfr* SALMON (P.) (*op. cit.*, p. 99-100).

(103) *Cfr* BERTRAND (A.): La fin de la puissance Azande (*op. cit.*, p. 279).

(104) *Cfr* Lettre n° 43 G.L. datée de Bambili, le 30 janvier 1911, du Commissaire Générale BERTRAND au Gouverneur Général (copie) (Archives du Ministère des Affaires Etrangères, Affaires Africaines, A.I. 1372).

(105) Lettre n° 207 datée de Niangara, le 1<sup>er</sup> février 1911, du Vice-Gouverneur Général MALFEYT au Gouverneur Général (copie) (Archives du Ministère des Affaires Etrangères, Affaires Africaines, A.I. 1372).

(106) *Cfr* Lettre n° 125 concernant la mise en état de défense du poste de Sili datée de Sili, le 2 mars 1911, du Chef du Secteur de la Buere UGO GRAZIANI au Commissaire Général BERTRAND (copie) (Archives du district de Buta): « Dans les anciennes luttes d'invasion, souligne GRAZIANI, contre les Arabes marchands d'esclaves, contre les derviches, par un illicite commerce, les Avungura ont su se procurer assez bien d'armes à feu perfectionnées et, avec la fraude opérée au Nord, ils ont de vraies réserves de poudre de traite échangée aux factoreries françaises contre des produits du Domaine. Ils possèdent aussi des armes rayées Remington, Chassepots, Gras-Schneiders et quelques Albinis. MOPOIE a un assez grand nombre de ces armes, il en est très fier, se croit assez fort, et il pourrait bien, prévoyant les événements, les précéder et tenter un coup de main pour surprendre et attaquer le poste de Sili. Avec les Avungura, très rusés, il faut avoir toujours la méfiance en éveil. »

(107) *Cfr* STOCKER (J.) (*op. cit.*, p. 2, Arch. Prov. Orient. A.I.M.O.); P.V. 145 (*op. cit.*, p. 1, Archives du Territoire d'Ango); BERTRAND (A.) (*op. cit.*, p. 279).

(108) BERTRAND (A.) (*op. cit.*, p. 280). — *Cfr* Lettre datée de Bambili, le 20 mars 1911, du Commissaire Général BERTRAND au Gouverneur Général (copie) (Archives du Ministère des Affaires Etrangères, Affaires Africaines, A.I. 1372): « Nous n'avons pu entamer les opérations contre MOPOIE qu'à une époque déjà tardive et peu favorable au mouvement de troupes »; *Rapport mensuel sur la situation générale* (mars 1911). District de l'Uele. Zone de la Gurba-Dungu (Archives de la République du Congo, 1773/9608).

(109) *Cfr* *Rapport mensuel sur la situation générale* (avril 1911). District de l'Uele. Zone de la Gurba-Dungu (Archives de la République du Congo, 1773/9608): STOCKER (J.) (*op. cit.*, p. 2, Arch. Prov. Orient. A.I.M.O.); CALONNE-BEAUFAICT (A. DE) (*op. cit.*, p. 49); HUTEREAU (A.) (*op. cit.*, p. 191): « Il faut

une occupation militaire active du pays pour soustraire les populations à l'influence du tyran, tant est grande la terreur inspirée. Celle-ci, qui faisait taire les plaintes, n'existant plus, MOPOIE, dans la crainte d'un châtement mérité, fuit au-delà du Bomu »; P.V. 145 (*op. cit.*, p. 1, Archives du Territoire d'Ango); EVANS-PRITCHARD (E.E.) (*op. cit.*, p. 9); SALMON (P.) (*op. cit.*, p. 104); THURIAUX-HENNEBERT (A.) (*op. cit.*, p. 287 et 290).

(110) *Cfr* GUERRIERI: Historique du poste de Doruma (Doruma, le 18 novembre 1924, p. 1, Arch. Prov. Orient. A.I.M.O.) L'auteur précise que « pendant l'administration de ce poste par le chef de poste de 1<sup>re</sup> classe DE VILLERS MARSBOURG D'ECLAYE, Bangaro-Bomu fut déplacé et reconstruit au confluent des rivières Duru et Bomu de janvier à février 1913. En mars, pour motif d'hygiène, il fut décidé de supprimer le poste et de le reconstruire sur le plateau de la rivière Yupa. Le poste de Bangaro-Bomu devient poste d'observation à partir du 2 juin 1915. Quelque temps après il est désaffecté comme poste d'observation, devient alors un poste sanitaire destiné à combattre la maladie du sommeil. — Trois exemplaires de l'étude de GUERRIERI se trouvent également aux Archives de la République du Congo, 1577/8942 (A.C.B., n° 2, Léopoldville, 1958, p. 142, n° 473). — Sur la fondation du poste de Bangaro - Bomu, voir aussi BERTRAND (A.) (*op. cit.*, p. 280).

(111) STOCKER (J.) (*op. cit.*, p. 2-3, Arch. Prov. Orient., A.I.M.O.). *Cfr Rapport mensuel sur la situation générale* (mai 1911). District de l'Uele. Zone de la Gurba-Dungu (Archives de la République du Congo, 1773/9608), qui constate que BOELI se plaint des intrigues de son frère. *Cfr* aussi P.V. 145 (*op. cit.*, p. 1, Archives du Territoire d'Ango); HUTEREAU (A.) (*op. cit.*, p. 191), selon lequel, MBWALI (BOELI) « administre les anciens territoires [de MOPOIE] qui forment actuellement une chefferie d'indigènes heureux ».

(112) BERTRAND (A.) (*op. cit.*, p. 280).

(113) *Cfr* MEULENAER (CH. DE): Notice sommaire sur les Sultans Azande (*op. cit.*, p. 12, Archives du Territoire de Dungu); CALONNE-BEAUFAICT (A. DE) (*op. cit.*, p. 49).

(114) MEULENAER (*op. cit.*, p. 12, Archives du Territoire de Dungu), qui précise encore à ce sujet: « BOELI est entré dans l'esprit de nos lois. Il est en train de réorganiser avec succès les territoires de son frère qui ont été profondément troublés par les derniers événements. MANDOMBELA regrette son coup de tête et demande à repasser chez nous. J'ai refusé de l'y autoriser, estimant que ce retour ramènerait l'influence MOPOIE et une nouvelle perturbation dans le territoire. »

(115) Lettre datée de Boma, le 28 juillet 1911, du Secrétaire Général de la Colonie au Commissaire Général de l'Uele BERTRAND (original) (Archives de la République du Congo, 1721/9479).

(116) Lettre n° 111/3 (1<sup>re</sup> Direction Générale) concernant les opérations Azande datée de Bruxelles, le 23 septembre 1911, du Ministre des Colonies RENKIN au Gouverneur Général (original) (Archives de la République du Congo, 1730/9505).

(117) *Cfr* Lettre n° 498 G.L. datée de Bambili, le 5 décembre 1911, du Commissaire Général BERTRAND au Gouverneur Général (original) (Archives de la République du Congo, 1758/9570).

(118) *Cfr Rapport trimestriel sur la situation générale* (3<sup>e</sup> trimestre 1911). District de l'Uele. Zone de la Gurba-Dungu (Archives de la République du Congo, 1773/9608).

(119) *Cfr Rapport trimestriel sur la situation générale* (4<sup>e</sup> trimestre 1911). District de l'Uele. Zone de la Gurba-Dungu (Archives de la République du Congo, 1773/9608).

(120) *Cfr Rapport trimestriel sur la situation générale* (4<sup>e</sup> trimestre 1911). District de l'Uele. Zone de l'Uere-Bili (Archives de la République du Congo, 1730/9505).

(121) Lettre n° 498 G.L. citée ci-dessus.

(122) *Cfr* SALMON (P.) (*op. cit.*, p. 105-107).

- (123) *Cfr* SALMON (P.) (*op. cit.*, p. 109).
- (124) *Cfr* STOCKER (J.) (*op. cit.*, p. 3, Arch. Prov. Orient. A.I.M.O.).
- (125) *Cfr Rapports trimestriels sur la situation générale* (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> trimestre 1913). District de l'Uele. Zone de la Gurba-Dungu (Archives de la République du Congo, 1773/9608).
- (126) *Cfr* P.V. 145 (*op. cit.*, p. 1, Archives du Territoire d'Ango).
- (127) *Cfr* STOCKER (J.) (*op. cit.*, p. 3, Arch. Prov. Orient. A.I.M.O.).
- (128) *Cfr* P.V. 145 (*op. cit.*, p. 1, Archives du Territoire d'Ango).
- (129) Lettre confidentielle sur la situation en territoire MOPOIE et la politique indigène des autorités françaises datée de Bangaro, le 28 avril 1914, de l'Ingénieur A. DE CALONNE-BEAUFAICT au Commissaire de district LANDEGHEM (copie) (Archives du District de Paulis).
- (130) Lettre citée ci-dessus.
- (131) Lettre citée ci-dessus.
- (132) En ce qui concerne ATEDI et TURUGBA, voir SALMON (P.) (*op. cit.*, p. 56, note 1 et 114 sq).
- (133) Lettre suite affaire MOPOIE datée de Bangaro, le 1<sup>er</sup> mai 1914, de l'Ingénieur A. DE CALONNE-BEAUFAICT au Commissaire de district LANDEGHEM (copie) (Archives du District de Paulis).
- (134) Lettre citée ci-dessus.
- (135) *Cfr Rapport trimestriel sur la situation générale* (1<sup>er</sup> trimestre 1914). District du Bas-Uele (Archives de la République du Congo, 1721/9477). Ce rapport est daté du 20 mai 1914.
- (136) *Cfr* STOCKER (J.) (*op. cit.*, p. 3, Arch. Orient. A.I.M.O.); P.V. 145 (*op. cit.*, p. 1, Archives du Territoire d'Ango).
- (137) *Rapport trimestriel sur la situation générale* (3<sup>e</sup> trimestre 1914). District du Bas-Uele (Archives de la République du Congo, 1721/9477). Ce rapport est daté du 11 novembre 1914.
- (138) Annexe au *Rapport trimestriel sur la situation générale* cité ci-dessus.
- (139) *Cfr* P.V. 145 (*op. cit.*, p. 1 sq., Archives du Territoire d'Ango).
- (140) *Cfr* STOCKER (J.) (*op. cit.*, p. 3, Arch. Prov. Orient. A.I.M.O.).
- (141) Télégramme n° 166 du 23 décembre 1915 du Ministre des Colonies RENKIN au Gouverneur Général à Boma (copie) (Archives de la République du Congo, 1641/9207).
- (142) *Cfr* Télégramme n° 2033 du 25 décembre 1915 du Gouverneur Général HENRY au Vice-Gouverneur Général MALFEYT à Stanleyville (copie) (Archives de la République du Congo, 1641/9207).
- (143) Lettre strictement confidentielle datée de Stanleyville, le 30 décembre 1915, du Commissaire Général BERTRAND au Commissaire de district du Haut-Uele (copie) (Archives du Musée Royal de l'Afrique Centrale, Fonds Mission CORNET, 50.30.529).
- (144) *Cfr* Lettre n° 489 datée de Boma, le 13 janvier 1916, du Gouverneur Général HENRY au Vice-Gouverneur Général à Stanleyville (copie) (Archives de la République du Congo, 1641/9207).
- (145) *Cfr* Rapport n° 1 sur les opérations contre le chef français MOPOIE BANGEZEGINO en mars 1916 daté du poste de Mopoie, le 29 mars 1916, par le Capitaine-commandant FREDRIKSSSEN au Gouverneur Général (copie) (p. 1, Archives du District de Paulis).
- (146) *Cfr* Lettre datée de Zemio, le 10 février 1916, du Capitaine E. LEBOU, Commandant de la Circonscription du Haut M'Bomou, au Capitaine FREDRIKSSSEN, Administrateur du Territoire de Gwane (copie) (Archives de la République du Congo, 1641/9207).
- (147) *Cfr* Rapport n° 1 cité ci-dessus (*op. cit.*, p. 1, Archives du District de Paulis).
- (148) *Cfr* Lettre n° 102/S/10 datée de Niangara, le 16 février 1916, du Commissaire de district du Haut-Uele HENROTIN au Commissaire de district BAREAU (original) (Archives du District de Paulis).

(149) *Cfr* Lettre datée de Zemio, le 18 février 1916, du Capitaine E. LÉBOUC, Commandant de la Circonscription du Haut M'Bomou au Capitaine FREDRIKSEN, Administrateur du Territoire de Gwane (copie) (Archives de la République du Congo, 1641/9207). — D'après les sources belges, MOPOIE dispose de 150 hommes armés de fusils perfectionnés, de 300 hommes armés de fusils à piston et de nombreux lanciers. *Cfr* Rapport n° 1 cité ci-dessus (*op. cit.*, p. 2, Archives du District de Paulis).

(150) *Cfr* Rapport n° 1 cité ci-dessus (*op. cit.*, p. 1, Archives du District de Paulis).

(151) *Cfr* Lettre datée de Zemio, le 18 février 1916, citée ci-dessus (Archives de la République du Congo, 1641/9207).

\* (152) *Cfr* Lettre n° 33/A datée de Gwane, le 20 février 1916, du Capitaine-commandant FREDRIKSEN, Administrateur du Territoire de Gwane, au Commissaire de district du Bas-Uele LANDEGHEM (original) (Archives de la République du Congo, 1641/9207).

(153) Lettre n° 271/A.IV.G.G. concernant l'incendie du poste français de MOPOIE datée de Buta, le 20 février 1916, du Commissaire de district du Bas-Uele LANDEGHEM au Vice-Gouverneur Général de la Province Orientale (copie) (Archives du Musée Royal de l'Afrique Centrale, Fonds Mission CORNET, 50.30.529).

(154) Lettre n° 98/S/10 datée de Niangara, le 22 février 1916, du Commissaire de district du Haut-Uele HENROTIN au Vice-Gouverneur Général de la Province Orientale (original) (Archives de la République du Congo, 1641/9207).

(155) *Cfr* Lettre n° 319/A1 concernant l'affaire MOPOIE datée de Buta, le 25 février 1916, du Commissaire de district du Bas-Uele LANDEGHEM au Vice-Gouverneur Général de la Province Orientale (copie) (Archives de la République du Congo, 1641/9207).

(156) Lettre n° 106/S/10 datée de Niangara, le 26 février 1916, du Commissaire de district du Haut-Uele HENROTIN au Commissaire de district du Bas-Uele LANDEGHEM (copie) (Archives du Musée Royal de l'Afrique Centrale, Fonds Mission CORNET, 50.30.529).

(157) Lettre n° 113/S/10 datée de Niangara, le 28 février 1916, du Commissaire de district du Haut-Uele HENROTIN au Gouverneur Général à Boma (minute) (Archives du district de Paulis).

(158) Lettre n° 1067/A concernant le mouvement indigène sur le Bomu (en territoire français) datée de Stanleyville, le 28 février 1916, du Vice-Gouverneur Général de la Province Orientale MALFEYT au Commissaire de district du Bas-Uele LANDEGHEM (copie) (Archives du Musée Royal de l'Afrique Centrale, Fonds Mission CORNET, 50.30.529).

(159) Lettre n° 128/S/10 datée de Niangara, le 6 mars 1916, du Commissaire de district du Haut-Uele HENROTIN au Gouverneur Général à Boma (minute) (Archives du district de Paulis).

(160) *Cfr* Lettre n° 1342/A datée de Stanleyville, le 13 mars 1916, du Vice-Gouverneur Général de la Province Orientale MALFEYT au Commissaire de district du Haut-Uele HENROTIN (copie) (Archives de la République du Congo, 1641/9207); Lettre n° 1343/A datée de Stanleyville, le 13 mars 1916, du Vice-Gouverneur Général de la Province Orientale MALFEYT au Commissaire de District du Bas-Uele LANDEGHEM (copie) (Archives de la République du Congo, 1641/9207).

(161) *Cfr* Rapport n° 1 (*op. cit.*, p. 1, Archives du District de Paulis).

(162) *Cfr* Rapport n° 1 (*op. cit.*, p. 2 sq., Archives du District de Paulis).

(163) *Cfr* Rapport n° 1 (*op. cit.*, p. 3 sq., Archives du District de Paulis).

(164) *Cfr* Rapport n° 1 (*op. cit.*, p. 4 sqq., Archives du District de Paulis).

(165) *Cfr* Rapport n° 1 (*op. cit.*, p. 7 sq., Archives du District de Paulis).

(166) *Cfr* Rapport n° 1 (*op. cit.*, p. 8, Archives du District de Paulis).

(167) Télégramme n° 11 du 1<sup>er</sup> avril 1916 du Vice-Gouverneur Général de la Province Orientale MALFEYT au Gouverneur Général à Boma (copie) (Archives de la République du Congo, 1641/9207).

(168) Lettre datée de MOPOIE, le 16 avril 1916, du Capitaine E. LEBouc, Commandant de la Circonscription du Haut M'Bomou, au Commissaire de district du Haut-Uele HENROTIN (copie) (Archives du District de Paulis).

(169) Télégramme n° 408 du 6 mai 1916 du Vice-Gouverneur Général de la Province Orientale MALFEY au Gouverneur Général à Boma (copie) (Archives de la République du Congo, 1641/9207).

(170) Cfr Lettre n° 707 H sur la rébellion MOPOIE datée du Havre, le 29 mai 1916, du Ministre des Colonies RENKIN au Gouverneur Général à Boma (original) (Archives de la République du Congo, 1641/9207).

(171) Lettre n° 1542/A1 concernant la suite au 3° paragraphe de la lettre n° 5284/A du 13 octobre 1916 datée de Buta, le 20 décembre 1916, du Commissaire de district du Bas-Uele LANDEGHEM au Vice-Gouverneur Général de la Province Orientale (minute) (Archives du Musée Royal de l'Afrique Centrale, Fonds Mission CORNET, 50.30.529).

(172) Lettre n° 276/A concernant le voyage du C.D. du Bas-Uele au Congo français datée de Stanleyville, le 11 janvier 1917, du Commissaire Général ff. de Vice-Gouverneur Général de la Province Orientale BERTRAND au Commissaire de district du Bas-Uele LANDEGHEM (original) (Archives du Musée Royal de l'Afrique Centrale, Fonds Mission CORNET, 50.30.529).

(173) Cfr P.V. 145 (*op. cit.*, p. 2 et 3, Archives du Territoire d'Ango).

(174) Cfr CARLIER (C.), *Enquête préparatoire à la désignation du successeur du chef BOELI* (Village Boeli, le 16 avril 1934, p. 1-3, Archives du Territoire d'Ango); P.V. 145 (*op. cit.*, p. 4, Archives du Territoire d'Ango).

(175) Cfr P.V. 145 (*op. cit.*, p. 4, Archives du Territoire d'Ango); Lettre n° 1612/A.I.M.O./A.II.1 concernant P.V. à charge chef SORO datée de Buta, le 18 juillet 1941, du Commissaire de district de l'Uele BOUGNET (P.) au Substitut du Procureur du Roi à Buta (copie) (Arch. Prov. Orient. A.I.M.O.), dont je souligne le passage suivant: « Des poursuites judiciaires contre le chef SORO seraient actuellement dangereuses pour la stabilité du groupement MOPOIE »; Lettre n° 1719/A.I.M.O./A.II.1 concernant P.V. à charge SORO datée de Buta, le 25 juillet 1941, du Commissaire de district de l'Uele BOUGNET (P.) à l'Administrateur Territorial d'Ango (copie) (Arch. Prov. Orient. A.I.M.O.).

## TABLE DES MATIERES

RÉSUMÉ . . . . .	3
SAMENVATTING . . . . .	4
1. Introduction . . . . .	5
2. La Formation du sultanat de MOPOIE BANGEZEGINO . . . . .	6
3. Les relations de MOPOIE BANGEZEGINO avec les autorités de l'Etat Indépendant du Congo . . . . .	10
4. Les relations de MOPOIE BANGEZEGINO avec les autorités coloniales belges . . . . .	15
5. L'insurrection de MOPOIE BANGEZEGINO (1916) . . . . .	28
6. Conclusion . . . . .	39

---

Achévé d'imprimer le 31 décembre 1969  
par l'Imprimerie SNOECK-DUCAJU et Fils, S.A., Gand-Bruxelles